

Tarifs Private Banking

Cette brochure donne un aperçu de quelques tarifs spécifiques d'application dans le cadre de votre relation Private Banking. La tarification générale de Deutsche Bank AG Succursale de Bruxelles est disponible auprès de votre Private Banker ou dans tous les Financials Centers de Deutsche Bank AG Succursale de Bruxelles. Sauf mention contraire, les prix s'entendent TVA (21%) incluse, si celle-ci est due.

Table des matières

Rémunération	03
1. Convention de Conseil en Investissement	04
Rémunération	
Frais liés au compte-titres	
Frais de transaction (frais d'achat et de vente des titres)	
Opération de change	05
2. Convention de Gestion Discrétionnaire	06
Rémunération	
Frais liés au compte-titres	
Frais de transaction (frais d'achat et de vente des titres)	
Opération de change	
3. Convention de Gestion Discrétionnaire (DB Discretionary Opportunity Portfolio, DB Bond Portfolio FX)	07
Rémunération	
Frais liés au compte-titres	
Frais de transaction (frais d'achat et de vente des titres)	
Opération de change	08
4. Relation du type Brokerage sans convention écrite	9
Rémunération	
Frais liés au compte-titres	
Frais de transaction (frais d'achat et de vente des titres)	
Opération de change	10
5. Convention de conseil-passif	11
Rémunération	
Frais liés au compte-titres	
Frais de transaction (frais d'achat et de vente des titres)	
Opération de change	12
Assurance-compte « décès par accident » sur compte-titres	13
Modalités des comptes	14
Information sur les frais et taxes relatifs aux transactions sur titres	17
Quels sont les aspects à prendre en compte lors d'un investissement ?	
Comment utiliser l'information sur les frais et taxes relatifs aux transactions sur titres ?	
Information personnalisée relative aux frais et taxes - Exemple pour un fonds	18
Exemple d'information sur les frais et taxes	19
Exemples de frais et taxes liés à des achats/souscriptions de produits d'investissement pour les Conventions de Conseil en Investissement	20
Exemples de frais et taxes liés à des achats/souscriptions de produits d'investissement pour les Conventions de Gestion Discrétionnaire	22
Exemples de frais et taxes liés à des achats/souscriptions de produits d'investissement pour une relation du type Brokerage sans convention écrite	24
Exemples de frais et taxes liés à des achats/souscriptions de produits d'investissement pour les Conventions de conseil-passif	26
Exemples de frais et taxes liés à des achats/souscriptions de produits d'investissement pour les Conventions Tripartites-Courtiers Bancaires	28
Explications sur les exemples de frais et taxes pour les transactions sur titres	30

Rémunération

La rémunération est calculée annuellement et payable tous les trimestres sur la totalité des avoirs confiés, valorisés le dernier jour ouvrable du trimestre précédent et payable anticipativement. Les pourcentages indiqués s'entendent hors TVA.

1. Convention de Conseil en Investissement

Rémunération :

Jusqu'à 2,5 millions EUR	0,50%
De 2,5 millions EUR à 5 millions EUR	0,45%
De 5 millions EUR à 10 millions EUR	0,40%
Au-delà de 10 millions EUR	0,35%

Montant annuel minimum: 5.000 EUR

Pas de frais d'entrée sur les fonds applicables en sus de cette rémunération.

Frais liés au compte-titres :

Néant.

Tous les frais relatifs au compte-titres sont compris dans la rémunération annuelle mentionnée ci-dessus hors taxes éventuelles (ex : taxe sur les comptes-titres) et hors assurances facultatives.

Frais de transaction (frais d'achat et de vente des titres) :

Actions

Euronext Bruxelles et bourses étrangères : 50 EUR par transaction et par tranche de 10.000 EUR (ou contre-valeur)¹.

Obligations (marché secondaire)

Commission/Courtage: 0,50% calculé sur le prix (incl. Intérêts courus si d'application)¹.

¹ Le cas échéant à majorer des taxes applicables (p. ex. taxe de bourse).

Fonds*

Souscriptions

- Droits d'entrée: en fonction du partenaire variant généralement entre 0% et 1% (voir prospectus ou grilles tarifaires¹).
- Rétrocessions: Deutsche Bank AG Succursale de Bruxelles peut percevoir, dans sa qualité de distributeur, de la part du gestionnaire des Organismes de Placement Collectif, un pourcentage de sa rémunération de gestion entre 50% et 60% sous forme de rétrocessions sur le montant total placé.

Des renseignements supplémentaires sont disponibles sur demande auprès de Deutsche Bank AG Succursale de Bruxelles, via votre Private Banker ou via le service Client Solutions (adresse: Deutsche Bank Client Solutions, Avenue Marnix 13-15, B-1000 Bruxelles; Talk & Help 078 155 150 ou Talk & Invest 078 156 157; e-mail: service.clients@db.com).

Opération de change:

Virement/Transfert entre comptes - paiement sortant

Commission: une commission de 0,30% sera appliquée, calculée sur le montant de la contre-valeur de la transaction obtenue après application du cours de change effectif.

Cours de change de référence: le cours de l'offre/la demande est basé sur les taux du marché intermédiaire de Reuters (disponible sur www.reuters.com/finance/currencies) au moment de l'exécution du virement/transfert².

Opérations sur titres

Toute opération sur titres passée dans une devise et décomptée dans une autre devise est soumise à des frais de change. Les opérations couvrent la souscription en marché primaire, l'achat et la vente de titres en marché secondaire mais également le paiement de coupons et de dividendes et le remboursement éventuel à l'échéance.

Taux de référence: le taux de change appliqué pour ces opérations correspond au taux officiel publié quotidiennement par la Banque centrale européenne vers 16h. Ces taux peuvent être consultés à l'adresse suivante: <https://www.ecb.europa.eu/stats/exchange/eurofxref/html/index.en.html>. Deutsche Bank retient le taux publié le jour précédent la transaction pour les opérations en marché secondaire, et le taux publié 2 jours avant la date d'émission pour les opérations en marché primaire.

Commission: en cas de change, le taux appliqué pour la conversion comprend une marge de 0,30% par rapport au taux de référence. La commission de change s'élève à la différence entre le montant converti au taux applicable et le montant converti au taux de référence.

Compte tenu de sa politique de couverture de change, la banque peut engendrer une perte ou un gain de change supplémentaire sur les opérations sur titres en devises, qui correspond à la différence entre le taux de référence appliqué à l'opération et le taux effectif auquel la banque a pu se couvrir dans le marché. Cet écart de taux se situe de manière générale entre -0,1% et +0,1%.

* Le terme « fonds » est l'appellation commune pour les Organismes de Placements Collectifs (OPC). Les OPC sont soit des OPCVM soit des OPCA; ils existent sous la forme d'une société d'investissement (SICAV) ou d'un fonds commun de placement (FCP). Les fonds sont sujets à risques. Ils peuvent évoluer à la hausse comme à la baisse et les investisseurs peuvent ne pas récupérer le montant de leur investissement.

¹ Plus d'info disponible via votre Private Banker ou sur deutschebank.be.

² Le client considère être d'accord avec le cours de référence et reconnaît que les cours de change sont sous l'influence récurrente de la volatilité du marché

2. Convention de Gestion Discretionnaire

Profil Defensive, Income, Balanced, Dynamic et Private Banking Funds - Medium

Rémunération :

Jusqu'à 2,5 millions EUR	0,60%	} All Inclusive
De 2,5 millions EUR à 5 millions EUR	0,50%	
De 5 millions EUR à 10 millions EUR	0,40%	
De 10 millions EUR à 20 millions EUR	0,30%	
Au-delà de 20 millions EUR	0,25%	

Pas de montant annuel minimum.

Cette rémunération comprend les frais annuels de gestion, les frais de transaction (frais d'entrée et de sortie des fonds, les courtages sur actions et obligations) et la commission de change sur les transactions d'investissement, sur les transferts de cash entre comptes.

Frais liés au compte-titres :

Néant.

Tous les frais relatifs au compte-titres sont compris dans la rémunération annuelle mentionnée ci-dessus hors taxe éventuelles (ex : taxe sur les comptes-titres) et hors assurances facultatives.

Frais de transaction (frais d'achat et de vente des titres) :

Néant

Opération de change :

Virement / Transfert entre comptes - paiement sortant

Commission : néant

3. Convention de Gestion Discretionnaire DB Discretionary Opportunity Portfolio, DB Bond Portfolio FX

Rémunération :

Jusqu'à 1 million EUR	0,40%*
De 2,5 millions EUR à 5 millions EUR	0,30%
De 5 millions EUR à 10 millions EUR	0,25%
De 10 millions EUR à 20 millions EUR	0,20%
Au-delà de 20 millions EUR	0,15%

* A l'exception du DB Discretionary Opportunity Portfolio (0,30%).

Pas de montant annuel minimum.

Frais liés au compte-titres :

Néant.

Tous les frais relatifs au compte-titres sont compris dans la rémunération annuelle mentionnée ci-dessus hors taxe éventuelles (ex: taxe sur les comptes-titres) et hors assurances facultatives.

Frais de transaction (frais d'achat et de vente des titres) :

Actions

Euronext Bruxelles et bourses étrangères : 50 EUR par transaction et par tranche de 10.000 EUR (ou contre-valeur)¹.

Obligations (marché secondaire)

Commission / Courtage : 0,50% calculé sur le prix (incl. Intérêts courus si d'application)¹.

¹ Le cas échéant à majorer des taxes applicables (p. ex. taxe de bourse).

Fonds*

Souscriptions

- Droits d'entrée : en fonction du partenaire variant généralement entre 0% et 1% (voir prospectus ou grilles tarifaires¹).
- Rétrocessions : Deutsche Bank AG Succursale de Bruxelles peut percevoir, dans sa qualité de distributeur, de la part du gestionnaire des Organismes de Placement Collectif, un pourcentage de sa rémunération de gestion entre 50% et 60% sous forme de rétrocessions sur le montant total placé.

Des renseignements supplémentaires sont disponibles sur demande auprès de Deutsche Bank AG Succursale de Bruxelles, via votre Private Banker ou via le service Client Solutions (adresse : Deutsche Bank Client Solutions, Avenue Marnix 13-15, B-1000 Bruxelles ; Talk & Help 078 155 150 ou Talk & Invest 078 156 157 ; e-mail : service.clients@db.com).

Opération de change :

Virement/Transfert entre comptes - paiement sortant

Commission : une commission de 1%² sera appliquée, calculée sur le montant de la contre-valeur de la transaction obtenue après application du cours de change effectif.

Cours de change de référence : le cours de l'offre/la demande est basé sur les taux du marché intermédiaire de Reuters (disponible sur www.reuters.com/finance/currencies) au moment de l'exécution du virement/transfert³.

Opérations sur titres

Toute opération sur titres passée dans une devise et décomptée dans une autre devise est soumise à des frais de change. Les opérations couvrent la souscription en marché primaire, l'achat et la vente de titres en marché secondaire mais également le paiement de coupons et de dividendes et le remboursement éventuel à l'échéance.

Taux de référence : le taux de change appliqué pour ces opérations correspond au taux officiel publié quotidiennement par la Banque centrale européenne vers 16h. Ces taux peuvent être consultés à l'adresse suivante : <https://www.ecb.europa.eu/stats/exchange/eurofxref/html/index.en.html>. Deutsche Bank retient le taux publié le jour précédent la transaction pour les opérations en marché secondaire, et le taux publié 2 jours avant la date d'émission pour les opérations en marché primaire.

Commission : en cas de change, le taux appliqué pour la conversion comprend une marge de 1% par rapport au taux de référence. La commission de change s'élève à la différence entre le montant converti au taux applicable et le montant converti au taux de référence.

Compte tenu de sa politique de couverture de change, la banque peut engendrer une perte ou un gain de change supplémentaire sur les opérations sur titres en devises, qui correspond à la différence entre le taux de référence appliqué à l'opération et le taux effectif auquel la banque a pu se couvrir dans le marché. Cet écart de taux se situe de manière générale entre -0,1% et +0,1%.

* Le terme « fonds » est l'appellation commune pour les Organismes de Placements Collectifs (OPC). Les OPC sont soit des OPCVM soit des OPCA ; ils existent sous la forme d'une société d'investissement (SICAV) ou d'un fonds commun de placement (FCP). Les fonds sont sujets à risques. Ils peuvent évoluer à la hausse comme à la baisse et les investisseurs peuvent ne pas récupérer le montant de leur investissement.

¹ Plus d'info disponible via votre Private Banker ou sur deutschebank.be.

² Un tarif dégressif s'applique à partir de 25.000€.

³ Le client considère être d'accord avec le cours de référence et reconnaît que les cours de change sont sous l'influence récurrente de la volatilité du marché.

4. Relation du type Brokerage sans convention écrite

Rémunération :

0,05% avec un maximum de 400 EUR HTVA par an par CIN (Numéro d'Identification de Client).

Pas de montant minimum.

Frais liés au compte-titres :

Néant.

Tous les frais relatifs au compte-titres sont compris dans la rémunération annuelle mentionnée ci-dessus hors taxe éventuelles (ex : taxe sur les comptes-titres) et hors assurances facultatives.

Frais de transaction (frais d'achat et de vente des titres) :

Actions

Ordre transmis via internet

	Euronext (Bruxelles) ¹			Euronext (Paris, Amsterdam) ¹			Autres ¹	
	Jusque 2.500€	Apd. 2.500,01€ jusque 5.000€	Apd. 5.000,01€	Jusque 2.500€	Apd. 2.500,01€ jusque 5.000€	Apd. 5.000,01€	Jusque 5.000€	Apd. 5.000,01€
Tarifs clients de détail	6,75€ (par transaction)	clients de détail 11,75€ (par transaction)	21,75€ (par transaction et par tranche de 50.000€)	9,75€ (par transaction)	14,75€ (par transaction)	21,75€ (par transaction et par tranche de 50.000€)	24,75€ (par transaction)	29,75€ (par transaction et par tranche de 50.000€)
Tarifs Private Banking (Relation de type Brokerage sans convention écrite)	4,52€ (par transaction)	7,87€ (par transaction)	14,57€ (par transaction et par tranche de 50.000€)	6,53€ (par transaction)	9,88€ (par transaction)	14,57€ (par transaction et par tranche de 50.000€)	16,58€ (par transaction)	19,93€ (par transaction et par tranche de 50.000€)

Ordre transmis via un autre canal

Toutes les bourses : 50 EUR par transaction et par tranche de 10.000 EUR (ou contre-valeur)².

Obligations (marché secondaire)

Commission / Courtage : 0,50% calculé sur le prix (incl. Intérêts courus si d'application)².

¹ Droits : 0,80% (min. 2,50 EUR).

² Le cas échéant à majorer des taxes applicables (p. ex. taxe de bourse).

Fonds*

Souscriptions

- Droits d'entrée : en fonction du partenaire variant généralement entre 0% et 1% (voir prospectus ou grilles tarifaires¹).
- Rétrocessions : Deutsche Bank AG Succursale de Bruxelles peut percevoir, dans sa qualité de distributeur, de la part du gestionnaire des Organismes de Placement Collectif, un pourcentage de sa rémunération de gestion entre 50% et 60% sous forme de rétrocessions sur le montant total placé.

Des renseignements supplémentaires sont disponibles sur demande auprès de Deutsche Bank AG Succursale de Bruxelles, via votre Private Banker ou via le service Client Solutions (adresse : Deutsche Bank Client Solutions, Avenue Marnix 13-15, B-1000 Bruxelles; Talk & Help 078 155 150 ou Talk & Invest 078 156 157; e-mail : service.clients@db.com).

Opération de change :

Virement/Transfert entre comptes - paiement sortant

Commission : une commission de 1%² sera appliquée, calculée sur le montant de la contre-valeur de la transaction obtenue après application du cours de change effectif.

Cours de change de référence : le cours de l'offre/la demande est basé sur les taux du marché intermédiaire de Reuters (disponible sur www.reuters.com/finance/currencies) au moment de l'exécution du virement/transfert³.

Opérations sur titres

Toute opération sur titres passée dans une devise et décomptée dans une autre devise est soumise à des frais de change. Les opérations couvrent la souscription en marché primaire, l'achat et la vente de titres en marché secondaire mais également le paiement de coupons et de dividendes et le remboursement éventuel à l'échéance.

Taux de référence : le taux de change appliqué pour ces opérations correspond au taux officiel publié quotidiennement par la Banque centrale européenne vers 16h. Ces taux peuvent être consultés à l'adresse suivante : <https://www.ecb.europa.eu/stats/exchange/eurofxref/html/index.en.html>. Deutsche Bank retient le taux publié le jour précédent la transaction pour les opérations en marché secondaire, et le taux publié 2 jours avant la date d'émission pour les opérations en marché primaire.

Commission : en cas de change, le taux appliqué pour la conversion comprend une marge de 1% par rapport au taux de référence. La commission de change s'élève à la différence entre le montant converti au taux applicable et le montant converti au taux de référence.

Compte tenu de sa politique de couverture de change, la banque peut engendrer une perte ou un gain de change supplémentaire sur les opérations sur titres en devises, qui correspond à la différence entre le taux de référence appliqué à l'opération et le taux effectif auquel la banque a pu se couvrir dans le marché. Cet écart de taux se situe de manière générale entre -0,1% et +0,1%.

* Le terme «fonds» est l'appellation commune pour les Organismes de Placements Collectifs (OPC). Les OPC sont soit des OPCVM soit des OPCA; ils existent sous la forme d'une société d'investissement (SICAV) ou d'un fonds commun de placement (FCP). Les fonds sont sujets à risques. Ils peuvent évoluer à la hausse comme à la baisse et les investisseurs peuvent ne pas récupérer le montant de leur investissement.

¹ Plus d'info disponible via votre Private Banker ou sur deutschebank.be.

² Un tarif dégressif s'applique à partir de 25.000€.

³ Le client considère être d'accord avec le cours de référence et reconnaît que les cours de change sont sous l'influence récurrente de la volatilité du marché.

5. Convention de conseil-passif

Rémunération :

0,05% avec un maximum de 400 EUR HTVA par an par CIN (Numéro d'Identification de Client).

Pas de montant minimum.

Frais liés au compte-titres :

Néant.

Tous les frais relatifs au compte-titres sont compris dans la rémunération annuelle mentionnée ci-dessus hors taxe éventuelles (ex : taxe sur les comptes-titres) et hors assurances facultatives.

Frais de transaction (frais d'achat et de vente des titres) :

Actions

Euronext Bruxelles et bourses étrangères : 50 EUR par transaction et par tranche de 10.000 EUR (ou contre-valeur)¹.

Obligations (marché secondaire)

Commission/Courtage : 0,50% calculé sur le prix (incl. Intérêts courus si d'application)¹.

Fonds*

Souscriptions

- Droits d'entrée: en fonction du partenaire variant généralement entre 0% et 1% (voir prospectus ou grilles tarifaires²).
- Rétrocessions: Deutsche Bank AG Succursale de Bruxelles peut percevoir, dans sa qualité de distributeur, de la part du gestionnaire des Organismes de Placement Collectif, un pourcentage de sa rémunération de gestion entre 50% et 60% sous forme de rétrocessions sur le montant total placé.

Des renseignements supplémentaires sont disponibles sur demande auprès de Deutsche Bank AG Succursale de Bruxelles, via votre Private Banker ou via le service Client Solutions (adresse : Deutsche Bank Client Solutions, Avenue Marnix 13-15, B-1000 Bruxelles; Talk & Help 078 155 150 ou Talk & Invest 078 156 157; e-mail : service.clients@db.com).

* Le terme « fonds » est l'appellation commune pour les Organismes de Placements Collectifs (OPC). Les OPC sont soit des OPCVM soit des OPCA; ils existent sous la forme d'une société d'investissement (SICAV) ou d'un fonds commun de placement (FCP). Les fonds sont sujets à risques. Ils peuvent évoluer à la hausse comme à la baisse et les investisseurs peuvent ne pas récupérer le montant de leur investissement.

¹ Le cas échéant à majorer des taxes applicables (p. ex. taxe de bourse).

² Plus d'info disponible via votre Private Banker ou sur deutschebank.be.

Opération de change :

Virement/Transfert entre comptes - paiement sortant

Commission : une commission de 1%¹ sera appliquée, calculée sur le montant de la contre-valeur de la transaction obtenue après application du cours de change effectif.

Cours de change de référence : le cours de l'offre/la demande est basé sur les taux du marché intermédiaire de Reuters (disponible sur www.reuters.com/finance/currencies) au moment de l'exécution du virement/transfert².

Opérations sur titres

Toute opération sur titres passée dans une devise et décomptée dans une autre devise est soumise à des frais de change. Les opérations couvrent la souscription en marché primaire, l'achat et la vente de titres en marché secondaire mais également le paiement de coupons et de dividendes et le remboursement éventuel à l'échéance.

Taux de référence : le taux de change appliqué pour ces opérations correspond au taux officiel publié quotidiennement par la Banque centrale européenne vers 16h. Ces taux peuvent être consultés à l'adresse suivante : <https://www.ecb.europa.eu/stats/exchange/eurofxref/html/index.en.html>. Deutsche Bank retient le taux publié le jour précédent la transaction pour les opérations en marché secondaire, et le taux publié 2 jours avant la date d'émission pour les opérations en marché primaire.

Commission : en cas de change, le taux appliqué pour la conversion comprend une marge de 1% par rapport au taux de référence. La commission de change s'élève à la différence entre le montant converti au taux applicable et le montant converti au taux de référence.

Compte tenu de sa politique de couverture de change, la banque peut engendrer une perte ou un gain de change supplémentaire sur les opérations sur titres en devises, qui correspond à la différence entre le taux de référence appliqué à l'opération et le taux effectif auquel la banque a pu se couvrir dans le marché. Cet écart de taux se situe de manière générale entre -0,1% et +0,1%.

¹ Un tarif dégressif s'applique à partir de 25.000€.

² Le client considère être d'accord avec le cours de référence et reconnaît que les cours de change sont sous l'influence récurrente de la volatilité du marché.

Assurance-compte « décès par accident sur compte-titres » (facultative)

- L'assurance « décès par accident » est facultative. L'assurance donne droit au paiement d'une indemnité qui équivaut à 35% des avoirs en comptes-titres.
- La prime est payable trimestriellement pour l'année à venir et est calculée sur base de la valeur du compte-titres au dernier jour calendrier de l'année précédente.
- Les conditions générales sont disponibles sur demande ou sur [deutschebank.be/tarifs](https://www.deutschebank.be/tarifs).

Aperçu des primes:

Valeur du compte-titres	Cotisation trimestrielle	Valeur du compte-titres	Cotisation trimestrielle	Valeur du compte-titres	Cotisation trimestrielle
Jusque 71.000 €	2,5 €	Jusque 785.000 €	11,5 €	Jusque 2.140.000 €	35 €
Jusque 142.000 €	3 €	Jusque 857.000 €	12 €	Jusque 2.850.000 €	45 €
Jusque 214.000 €	4 €	Jusque 928.000 €	13 €	Jusque 3.570.000 €	55 €
Jusque 285.000 €	5 €	Jusque 1.000.000 €	14 €	Jusque 4.280.000 €	65 €
Jusque 357.000 €	6 €	Jusque 1.070.000 €	15 €	Jusque 5.000.000 €	80 €
Jusque 420.000 €	6,5 €	Jusque 1.140.000 €	15,5 €	Jusque 5.710.000 €	90 €
Jusque 500.000 €	7,5 €	Jusque 1.210.000 €	16 €	Jusque 6.420.000 €	100 €
Jusque 571.000 €	8,5 €	Jusque 1.280.000 €	17 €	Jusque 7.140.000 €	115 €
Jusque 642.000 €	9,5 €	Jusque 1.350.000 €	18 €	Jusque 7.850.000 €	125 €
Jusque 714.000 €	10,5 €	Jusque 1.420.000 €	19 €	Jusque 8.920.000 €	140 €

Modalités des comptes

Le compte DB Invest

Frais de relation

Frais de gestion

Ouverture	Gratuit
Clôture	Gratuit
Redevance annuelle	Gratuit

Taux créditeur

Taux annuel	0%
Périodicité	Arrêté trimestriel
Montant minimum	Pas d'application

Taux débiteur

Taux annuel	0%
Périodicité	Arrêté trimestriel

Date valeur

Versement	Jour bancaire ouvrable du dépôt
Retrait	Jour bancaire ouvrable du retrait

Assurance (facultative)

Décès par accident	4 EUR par an (ou contre-valeur en devise)
--------------------	---

Courrier

Droit de timbre	0,15 EUR par arrêté (ou contre-valeur en devise)
-----------------	--

Les autres comptes

Voir tarification générale de Deutsche Bank AG Succursale de Bruxelles.

Information sur les frais et taxes relatifs aux transactions sur titres

Information sur les frais et taxes relatifs aux transactions sur titres

Quels sont les aspects à prendre en compte lors d'un investissement ?

Au-delà des opportunités et des risques d'un produit financier, les frais totaux prévus sur la durée de détention du produit sont un élément important à prendre en compte lors d'un investissement. Cet aperçu vise à vous présenter et clarifier les types de frais liés à différents produits d'investissement et différents types de conventions.

En règle générale, les frais ne sont pas répartis uniformément sur la période de détention d'un produit financier. Ces frais peuvent être décomptés une fois - par exemple, lors de l'achat et de la vente - et/ou de manière récurrente. Par conséquent, il est important de tenir compte de l'horizon d'investissement souhaité dans l'analyse des frais. En effet, une période de détention plus longue réduit l'impact des frais ponctuels sur le rendement de l'investissement. D'un autre côté, il faut tenir compte des frais récurrents qui viennent impacter le coût total.

Comment utiliser l'information sur les frais et taxes relatifs aux transactions sur titres ?

L'information sur les frais et taxes vise à vous donner un aperçu des coûts associés à un investissement pour différents types de produits financiers et différents types de conventions. Dans ce but, nous avons compilé les informations suivantes :

Information individualisée relative aux frais et taxes

Depuis le 3 janvier 2018, des informations individualisées sur les frais et taxes pour chaque transaction sur titres* sont mises à votre disposition. Ces informations sont personnalisées notamment en fonction du produit, du montant de l'investissement ainsi que du dernier prix dont la banque dispose au moment du conseil ou de la transaction.

Un exemple de cette information personnalisée est présenté en page 18. Il s'agit d'un investissement dans une sicav de distribution en euros pour une Convention de Conseil en Investissement.

*A l'exception des transactions passées dans le cadre de Conventions de Gestion Discretionnaire.

Exemples de frais et taxes pour des transactions types

Afin d'obtenir anticipativement les frais et taxes potentiels liés à différents produits d'investissement, nous avons résumé dans les tableaux présentés à partir de la page 22 des exemples pour des transactions types selon différents conventions de relation Private Banking. Ces transactions types portent sur des actions, des obligations, des produits structurés, des fonds, des trackers, des bons de caisse et droits de souscription libellés en EUR et en USD. En outre, différents types d'exécution et de marchés sont considérés. En page 19, vous trouverez un de ces exemples accompagné d'un texte explicatif.

Les exemples présentés sont basés sur des cas et estimations mentionnés dans les tableaux mais également détaillés à partir de la page 30. Pour l'ensemble de ces exemples, la référence de base est un investissement de 50.000 EUR (ou équivalent pour les transactions en devises) avant frais et taxes et tous les frais et taxes sont exprimés en EUR.

Etant donné les exemples et estimations utilisés, il est important de noter que le coût réel pourrait dévier, à la hausse comme à la baisse, des coûts illustratifs présentés. Ces coûts réels seront notamment déterminés par les éléments suivants :

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">- le montant réel d'investissement ;- le marché d'exécution ;- le canal de transmission de l'ordre (téléphone, internet, agence) ;- les changements potentiels de la tarification et du régime fiscal pendant la période de détention ;- la période de détention effective ; | <ul style="list-style-type: none">- l'évolution de la valeur de marché du produit d'investissement pendant la période de détention, et pour les transactions où des conversions en devises interviennent, l'évolution du taux de change correspondant (si relevant) pendant la période de détention ;- la devise du produit et la devise du compte à débiter/créditer ;- les frais spécifiques du produit d'investissement ; |
|--|--|

Par ailleurs, dans ces exemples, certaines taxes applicables à chaque personne physique et qui dépendent de sa situation personnelle ne sont pas mentionnées étant donné leur spécificité et la complexité d'en fournir une estimation. Selon le cas, des taxes additionnelles pourraient donc être d'application (telles que la retenue d'un précompte mobilier sur les revenus des instruments ou sur la composante intérêt de certaines plus-values).

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter votre Private Banker.


Information personnalisée relative aux frais et taxes - Exemple pour un fonds

Exemple

Ce récapitulatif fournit une estimation des divers frais et taxes immédiats et futurs (en cas d'achat) liés à votre transaction. Cette vue est basée sur différentes hypothèses et estimations qui seront détaillées dans la note explicative attachée au document.



Frais et taxes liés à la transaction

	Devise	Prix	Quantité	Montant total	Devise
Fonds 	EUR	40	1.250	50.000	EUR
Net au débit du compte - estimation				50.000	EUR
Frais totaux estimés				0,00	EUR

Structure des frais et taxes

	Estimation des frais et taxes		Dont pour Deutsche Bank Belgique	
	en % du nominal sauf mention contraire	Montant / Devise	en % du nominal sauf mention contraire	Montant / Devise
Frais initiaux	0,00%	0 EUR	0,00%	0 EUR
Frais récurrents Frais récurrents de l'instrument	1,70%	850 EUR	0,70%	350 EUR
Frais de sortie	0,00%	0 EUR	0,00%	0 EUR
Taxes	0,00%	0 EUR		

Autres frais liés aux services financiers

Rémunération du conseil en placement

La rémunération perçue par Deutsche Bank Belgique pour la gestion de votre compte-titres est déterminée annuellement sur bases de la totalité des avoirs confiés avec un montant minimum de 5.000 EUR (hors TVA) par an et est payable tous les trimestres. Cette rémunération comprend les frais annuels de gestion/conseil, ainsi que tous les frais liés au compte-titres. A titre indicatif, le pourcentage de la rémunération applicable sur la valeur actuelle du portefeuille est de 0,45%. Veuillez vous référer au contrat ou contacter votre Private Banker pour plus d'information concernant cette tarification.

Impact des frais sur la performance

Selon la période de détention :	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans*	9 ans	10 ans
Frais totaux cumulés (en EUR)	850	1.700	2.550	3.400	4.250	5.100	5.950	6.800	7.650	8.500
Frais moyens annuels (en EUR)	850,00	850,00	850,00	850,00	850,00	850,00	850,00	850,00	850,00	850,00
Impact des frais sur la performance (en %)	1,70%	1,70%	1,70%	1,70%	1,70%	1,70%	1,70%	1,70%	1,70%	1,70%

* Période de détention recommandée de l'instrument financier.

Autres avantages

Avantages monétaires	Avantages immédiats	Deutsche Bank Belgique ne perçoit ou ne donne pas d'avantages monétaires immédiats ou récurrents autres que ceux mentionnés dans le tableau Structure des frais et taxes.
	Avantages récurrents	

Avantages non-monétaires

Deutsche Bank Belgique ne perçoit ou ne donne pas d'avantages non monétaires significatifs pour les services d'investissement concernant cet instrument. Les éventuels avantages non monétaires mineurs perçus sont quant à eux contrôlés au niveau de Deutsche Bank Belgique au moyen de procédures adaptées.

Exemple d'information sur les frais et taxes

Illustration : Souscription à une sicav de distribution en EUR pour un client bénéficiant d'une convention de Conseil en Investissement (pages 20/21) - Exemple n° 12.

Description des sections		Exemple		Texte explicatif pour l'exemple illustré
(a)	Tous les coûts sont basés sur un investissement avant frais et taxes de 50.000 EUR.		SICAV	Cet exemple montre un investissement dans une sicav de distribution en EUR pour un client bénéficiant d'une Convention de Conseil en Investissement.
			12	
I. Données de base				
(b)	Type d'ordre		Souscription	L'investissement considéré dans cet exemple est une souscription à une sicav de distribution en EUR. Le fonds n'a pas d'échéance. Par conséquent, une période de détention de 8 ans est supposée, ce qui correspond à l'horizon d'investissement recommandé par la Banque. L'investissement sera vendu à la fin de la période de détention supposée en retournant les parts de fonds à la société de gestion de capital. Remarque : dans le document « Information relative aux frais et taxes », vous trouverez les informations sur la période de détention recommandée pour les produits d'investissements sans échéance sous la section 3 « Impact des frais sur la performance ».
(c)	Marché d'exécution		-	
(d)	Devise de l'instrument		EUR	
(e)	Canal de transmission de l'ordre		Gestionnaire de Portefeuille	
(f)	Échéance du produit d'investissement		n/a	
(g)	Période de détention recommandée		8 ans	
(h)	Scénario de sortie		Rachat	
II. Structure des frais et taxes				
(i)	Frais initiaux	%	0,00%	Les frais initiaux sont encourus une seule fois à l'achat / souscription de l'instrument financier. Veuillez noter que des droits d'entrée sont prélevés sur certains fonds. Ceux-ci varient généralement entre 0% et 1% en fonction du partenaire et sont indépendant de la nature de la classe de l'instrument sélectionné (capitalisation ou distribution) (voir le prospectus ou les tableaux tarifaires que vous pouvez retrouver à partir de la page https://www.deutschebank.be/fr/solutions/fonds.html).
		€	0,00	
(j)	Dont frais initiaux au bénéfice de Deutsche Bank Belgique	%	0,00%	Etant donné que le client pris en exemple a conclu une convention de conseil en investissement, même dans l'hypothèse où fonds présente des frais d'entrée (max. 1%), ne client ne paie pas ces frais d'entrée.
		€	0,00	
(k)	Frais récurrents nets	% p.a.	1,70%	Les frais récurrents nets sont composés des frais courants et des frais transactionnels liés au fonds. Ils s'élèvent pour le fonds pris en exemple à 1,7% par an (soit une estimation 850 EUR par an pour un investissement présentant une Valeur Nette d'Inventaire (VNI) stable de 50.000 EUR) et sont encourus chaque année pendant la période de détention du fonds. Les frais courants du fonds correspondent à l'ensemble des frais de gestion et de fonctionnement d'un fonds. Les frais courants sont repris dans le document « Informations clés pour l'investisseur » (KIID) de chaque fonds. Une partie de ces frais courants du fonds est rétrocédée par la société de gestion du fonds à Deutsche Bank Belgique sous la forme d'une commission de distribution. Nous prenons dans cet exemple une hypothèse de commission de distribution de 0,70% par an (soit 350 EUR par an considérant une VNI stable). Cette rétrocession est reprise dans la ligne « Dont frais récurrents pour Deutsche Bank Belgique » (ligne (l)).
		€ p.a.	850,00	
(l)	Dont frais récurrents nets au bénéfice de Deutsche Bank Belgique	% p.a.	0,70%	
		€ p.a.	350,00	
(m)	Frais de sortie	%	0,00%	Les frais de sortie ne sont supportés qu'une seule fois, à la vente ou au remboursement de l'instrument financier. Les frais de sortie mentionnés dans les exemples sont ceux basés sur le scénario de sortie décrit en ligne (h). Dans cet exemple d'investissement, il n'y a pas de coût de sortie (rachat des parts de fonds par la société de gestion).
		€	0,00	
(n)	Dont frais de sortie au bénéfice de Deutsche Bank Belgique	%	0,00%	
		€	0,00	
(o)	Autres frais des services financiers	% p.a.		La Banque perçoit pour sa mission de conseil en investissement une commission de gestion correspondant à un pourcentage sur le total des avoirs confiés valorisés le dernier jour ouvrable du trimestre. Les pourcentages de cette commission de gestion sont dégressifs (de 0,50% à 0,35%) avec un minimum annuel de 5.000 EUR. Les tarifs s'entendent hors TVA et sont repris dans la brochure « Tarifs - Private banking ». Cette commission comprend les frais annuels de conseil ainsi que tous les frais liés au compte-titres. Les modalités précises de cette commission de gestion sont définies dans votre convention de Conseil en Investissement.
		€ p.a.		
(p)	Taxes à l'entrée	%	0,00%	Cet investissement ne fait pas l'objet d'aucune taxe à l'entrée et à la sortie.
		€	0,00%	
(q)	Taxes à la sortie	%	0,00%	
		€	0,00%	
III. Impact des frais sur la performance pour la période de détention recommandée				
(r)	Frais totaux cumulés (en EUR)	€	6.800,00	L'estimation des frais totaux de l'investissement sur la période de détention recommandée de 8 ans s'élève à 6.800,00 EUR, soit une estimation de 850 EUR par an ou 1,70% par an du montant de l'investissement. Cela inclut les frais initiaux (dans cet exemple, 0 EUR), les frais récurrents sur la période de détention recommandée (850 EUR par an pendant 8 ans) et les frais de sortie lors du rachat du fonds (dans cet exemple, 0 EUR).
(s)	Frais moyens par an (en EUR)	€	850,00	
(t)	Impact des frais sur la performance	% p.a.	1,70%	
(u)	Frais additionnels en cas de vente avant l'échéance (si applicable)	%	n/a	Dans cet exemple, étant donné que le produit d'investissement ne présente pas d'échéance, aucun frais additionnel n'est à prévoir. Pour les produits présentant une échéance, les frais additionnels à prévoir en cas de revente avant l'échéance sont mentionnés sur cette ligne.
		€	n/a	
IV. Autres avantages non mentionnés dans la section "II. Structure des frais et taxes"				
(v)	Autres avantages monétaires	%	0,00%	Dans cette section sont repris tous les autres avantages (« inducements ») perçus et donnés par Deutsche Bank Belgique non mentionnés dans la section II « Structure des frais et taxes ». Il n'y a pas d'autres avantages monétaires ou non monétaires significatifs pour ce produit. Les éventuels avantages non monétaires mineurs perçus sont quant à eux contrôlés au niveau de Deutsche Bank Belgique au moyen de procédures adaptées.
		€	0,00	
(w)	Autres avantages non monétaires	€	0,00	

Explications détaillées des hypothèses et autres informations sur les lignes (a) - (w) voir pages 30-35.

Exemples de frais et taxes liés à des achats / souscriptions de produits d'investissements pour les Conventions de Conseil en Investissement

		Actions						Obligations			Produits structurés		
(a)	Tous les coûts sont basés sur un investissement avant frais et taxes de 50.000 EUR.	Action EUR - Euronext Bruxelles	Action EUR - Euronext Paris	Action USD - NYSE	Action EUR - Euronext Amsterdam	Action EUR - Xetra	Action USD - Nasdaq	Obligation d'entreprise - EUR	Obligation d'entreprise - USD	Obligation d'entreprise - EUR	Produit structuré - EUR	Produit structuré - USD	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
I. Données de base													
(b)	Type d'ordre	Achat	Achat	Achat	Achat	Achat	Achat	Achat	Achat	Souscription	Souscription	Souscription	
(c)	Marché d'exécution	Euronext Bruxelles	Euronext Paris	NYSE	Euronext Amsterdam	XETRA	NASDAQ	Tous**	Tous**	Primaire	Primaire	Primaire	
(d)	Devise de l'instrument	EUR	EUR	USD	EUR	EUR	USD	EUR	USD	EUR	EUR	USD	
(e)	Canal de transmission de l'ordre	Gestionnaire de Portefeuille	Gestionnaire de Portefeuille	Gestionnaire de Portefeuille	Gestionnaire de Portefeuille	Gestionnaire de Portefeuille	Gestionnaire de Portefeuille	Gestionnaire de Portefeuille	Gestionnaire de Portefeuille	Gestionnaire de Portefeuille	Gestionnaire de Portefeuille	Gestionnaire de Portefeuille	
(f)	Échéance du produit d'investissement	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	5 ans	5 ans	6 ans	9 ans	9 ans	
(g)	Période de détention recommandée	8 ans	8 ans	8 ans	8 ans	8 ans	8 ans	5 ans	5 ans	6 ans	9 ans	9 ans	
(h)	Scénario de sortie	Vente	Vente	Vente	Vente	Vente	Vente	Remboursement à l'échéance			Remboursement à l'échéance		
II. Structure des frais et taxes													
(i)	Frais initiaux	%	0,50%	0,50%	0,80%	0,50%	0,50%	0,80%	0,50%	0,80%	1,25%	3,50%	3,80%
		€	250,00	250,00	400,00	250,00	250,00	400,00	250,00	400,00	625,00	1.750,00	1.900,00
(j)	Dont frais initiaux au bénéfice de Deutsche Bank Belgique	%	0,50%	0,50%	0,80%	0,50%	0,50%	0,80%	0,50%	0,80%	1,25%	2,50%	2,80%
		€	250,00	250,00	400,00	250,00	250,00	400,00	250,00	400,00	625,00	1.250,00	1.400,00
(k)	Frais récurrents nets	% p.a.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		€ p.a.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
(l)	Dont frais récurrents nets au bénéfice de Deutsche Bank Belgique	% p.a.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		€ p.a.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
(m)	Frais de sortie	%	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%	-	-	-	-	
		€	250,00	250,00	250,00	250,00	250,00	250,00	-	-	-	-	
(n)	Dont frais de sortie au bénéfice de Deutsche Bank Belgique	%	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%	-	-	-	-	
		€	250,00	250,00	250,00	250,00	250,00	250,00	-	-	-	-	
(o)	Autres frais des services financiers	%	La Banque perçoit pour sa mission de conseil en investissement une commission de gestion correspondant à un pourcentage sur le total des avoirs confiés valorisés le dernier jour ouvrable du trimestre. Les pourcentages de cette commission de gestion sont dégressifs (de 0,50% à 0,35%) avec un minimum annuel de 5.000 EUR. Les tarifs s'entendent hors TVA et sont repris dans la brochure « Tarifs – Private banking ». Cette commission comprend les frais annuels de conseil ainsi que tous les frais liés au compte-titres. Les modalités précises de cette commission de gestion sont définies dans votre convention de Conseil en Investissement.										
		€											
(p)	Taxes à l'entrée	%	0,35%	0,65%	0,35%	0,35%	0,35%	0,35%	0,12%	0,12%	-	-	-
		€	175,00	325,00	175,00	175,00	175,00	175,00	60,00	60,00	-	-	-
(q)	Taxes à la sortie	%	0,35%	0,35%	0,35%	0,35%	0,35%	0,35%	-	-	-	-	
		€	175,00	175,00	175,00	175,00	175,00	175,00	-	-	-	-	
III. Impact des frais sur la performance pour la période de détention recommandée													
(r)	Frais totaux cumulés (en EUR)	€	500,00	500,00	650,00	500,00	500,00	650,00	250,00	400,00	625,00	250,00	400,00
(s)	Frais moyens par an (en EUR)	€ p.a.	62,50	62,50	81,25	62,50	62,50	81,25	50,00	80,00	104,17	27,78	44,44
(t)	Impact des frais sur la performance	% p.a.	0,13%	0,13%	0,16%	0,13%	0,13%	0,16%	0,10%	0,16%	0,21%	0,06%	0,09%
(u)	Frais additionnels en cas de vente avant l'échéance (si applicable)	%	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%
		€	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	250,00	250,00	250,00	250,00	250,00
IV. Autres avantages non mentionnés dans la section "II. Structure des frais et taxes"													
(v)	Autres avantages monétaires***	%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		€	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
(w)	Autres avantages non monétaires***		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Le signe "-" dans le tableau signifie que les frais sont à 0 ou non applicables. * FCP : Fonds commun de placement. ** Marché bourse ou hors bourse selon la politique de meilleure exécution des ordres. *** Il n'y a pas d'autres avantages monétaires ou non monétaires significatifs pour ce produit que ceux mentionnés dans la section II « Structure des frais et taxes ». Les éventuels avantages non monétaires mineurs perçus sont quant à eux contrôlés au niveau de Deutsche Bank Belgique au moyen de procédures adaptées. Explications détaillées des hypothèses et autres informations sur les lignes (a) - (w) voir pages 30-35.

Fonds d'investissement					Trackers						Bons de caisse	Droits
Tous les coûts sont basés sur un investissement avant frais et taxes de 50.000 EUR.	Sicav de distribution - EUR	Sicav de distribution - USD	Sicav de capitalisation - EUR	FCP* de capitalisation - USD	ETF réglementé EEE - enregistré en Belgique - Sicav de capitalisation - EUR	ETF réglementé EEE - non enregistré en Belgique - Sicav de capitalisation - USD	ETF non réglementé EEE - & ETC - EUR	ETF réglementé EEE - Sicav de distribution - USD	ETF réglementé EEE enregistré en Belgique - Sicav de distribution - EUR	ETF réglementé EEE - FCP* de capitalisation - USD	Bon de caisse DB	Droits de souscription
	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23
I. Données de base												
Type d'ordre	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Achat	Achat	Achat	Achat	Achat	Achat	Souscription	Achat
Marché d'exécution	-	-	-	-	Euronext Amsterdam	LSE	XETRA	LSE	Euronext Amsterdam	LSE	-	Euronext Bruxelles
Devise de l'instrument	EUR	USD	EUR	USD	EUR	USD	EUR	USD	EUR	USD	EUR	EUR
Canal de transmission de l'ordre	Gestionnaire de Portefeuille	Gestionnaire de Portefeuille	Gestionnaire de Portefeuille	Gestionnaire de Portefeuille	Gestionnaire de Portefeuille	Gestionnaire de Portefeuille	Gestionnaire de Portefeuille	Gestionnaire de Portefeuille	Gestionnaire de Portefeuille	Gestionnaire de Portefeuille	Gestionnaire de Portefeuille	Gestionnaire de Portefeuille
Échéance du produit d'investissement	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	5 ans	n/a
Période de détention recommandée	8 ans	8 ans	8 ans	8 ans	8 ans	8 ans	8 ans	8 ans	8 ans	8 ans	5 ans	n/a
Scénario de sortie	Rachat	Rachat	Rachat	Rachat	Vente	Vente	Vente	Vente	Vente	Vente	Remboursement à l'échéance	Vente
II. Structure des frais et taxes												
Frais initiaux	-	0,30%	-	0,30%	0,50%	0,80%	0,50%	0,80%	0,50%	0,80%	-	0,80%
	-	150,00	-	150,00	250,00	400,00	250,00	400,00	250,00	400,00	-	400,00
Dont frais initiaux au bénéfice de Deutsche Bank Belgique	-	0,30%	-	0,30%	0,50%	0,80%	0,50%	0,80%	0,50%	0,80%	-	0,80%
	-	150,00	-	150,00	250,00	400,00	250,00	400,00	250,00	400,00	-	400,00
Frais récurrents nets	1,70%	1,70%	1,70%	1,70%	0,30%	0,30%	0,30%	0,30%	0,30%	0,30%	-	-
	850,00	850,00	850,00	850,00	150,00	150,00	150,00	150,00	150,00	150,00	-	-
Dont frais récurrents nets au bénéfice de Deutsche Bank Belgique	0,70%	0,70%	0,70%	0,70%	-	-	-	-	-	-	-	-
	350,00	350,00	350,00	350,00	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais de sortie	-	-	-	-	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%	-	0,80%
	-	-	-	-	250,00	250,00	250,00	250,00	250,00	250,00	-	400,00
Dont frais de sortie au bénéfice de Deutsche Bank Belgique	-	-	-	-	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%	-	0,80%
	-	-	-	-	250,00	250,00	250,00	250,00	250,00	250,00	-	400,00
Autres frais des services financiers	La Banque perçoit pour sa mission de conseil en investissement une commission de gestion correspondant à un pourcentage sur le total des avoirs confiés valorisés le dernier jour ouvrable du trimestre. Les pourcentages de cette commission de gestion sont dégressifs (de 0,50% à 0,35%) avec un minimum annuel de 5.000 EUR. Les tarifs s'entendent hors TVA et sont repris dans la brochure « Tarifs – Private banking ». Cette commission comprend les frais annuels de conseil ainsi que tous les frais liés au compte-titres. Les modalités précises de cette commission de gestion sont définies dans votre convention de Conseil en Investissement.											
Taxes à l'entrée	-	-	-	-	1,32%	0,12%	0,35%	0,12%	0,12%	0,12%	-	0,35%
	-	-	-	-	660,00	60,00	175,00	60,00	60,00	60,00	-	175,00
Taxes à la sortie	-	-	1,32%	-	1,32%	0,12%	0,35%	0,12%	0,12%	0,12%	-	0,35%
	-	-	660,00	-	660,00	60,00	175,00	60,00	60,00	60,00	-	175,00
III. Impact des frais sur la performance pour la période de détention recommandée												
Frais totaux cumulés (en EUR)	6.800,00	6.950,00	6.800,00	6.950,00	1.700,00	1.850,00	1.700,00	1.850,00	1.700,00	1.850,00	-	n/a
Frais moyens par an (en EUR)	850,00	868,75	850,00	868,75	212,50	231,25	212,50	231,25	212,50	231,25	-	n/a
Impact des frais sur la performance	1,70%	1,74%	1,70%	1,74%	0,43%	0,46%	0,43%	0,46%	0,43%	0,46%	-	n/a
Frais additionnels en cas de vente avant l'échéance (si applicable)	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
IV. Autres avantages non mentionnés dans la section "II. Structure des frais et taxes"												
Autres avantages monétaires***	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres avantages non monétaires***	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Exemples de frais et taxes liés à des achats / souscriptions de produits d'investissements pour les Conventions de Gestion Discrétionnaire

		Actions						Obligations			Produits structurés	
(a)	Tous les coûts sont basés sur un investissement avant frais et taxes de 50.000 EUR.	Action EUR - Euronext Bruxelles	Action EUR - Euronext Paris	Action USD - NYSE	Action EUR - Euronext Amsterdam	Action EUR - Xetra	Action USD - Nasdaq	Obligation d'entreprise - EUR	Obligation d'entreprise - USD	Obligation d'entreprise - EUR	Produit structuré - EUR	Produit structuré - USD
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
I. Données de base												
(b)	Type d'ordre	Achat	Achat	Achat	Achat	Achat	Achat	Achat	Achat	Souscription	Souscription	Souscription
(c)	Marché d'exécution	Euronext Bruxelles	Euronext Paris	NYSE	Euronext Amsterdam	XETRA	NASDAQ	Tous**	Tous**	Primaire	Primaire	Primaire
(d)	Devise de l'instrument	EUR	EUR	USD	EUR	EUR	USD	EUR	USD	EUR	EUR	USD
(e)	Canal de transmission de l'ordre	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
(f)	Échéance du produit d'investissement	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	5 ans	5 ans	6 ans	9 ans	9 ans
(g)	Période de détention recommandée	8 ans	8 ans	8 ans	8 ans	8 ans	8 ans	5 ans	5 ans	6 ans	9 ans	9 ans
(h)	Scénario de sortie	Vente	Vente	Vente	Vente	Vente	Vente	Remboursement à l'échéance			Remboursement à l'échéance	
II. Structure des frais et taxes												
(i)	Frais initiaux	%	-	-	-	-	-	-	-	-	1,00%	1,00%
		€	-	-	-	-	-	-	-	-	500,00	500,05
(j)	Dont frais initiaux au bénéfice de Deutsche Bank Belgique	%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		€	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
(k)	Frais récurrents nets	% p.a.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		€ p.a.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
(l)	Dont frais récurrents nets au bénéfice de Deutsche Bank Belgique	% p.a.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		€ p.a.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
(m)	Frais de sortie	%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		€	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
(n)	Dont frais de sortie au bénéfice de Deutsche Bank Belgique	%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		€	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
(o)	Autres frais des services financiers	%	La Banque perçoit pour sa mission de gestion discrétionnaire une commission correspondant à un pourcentage sur le total des avoirs confiés valorisés le dernier jour ouvrable du trimestre. Les pourcentages de cette commission de gestion dépendent de votre type de convention de Gestion Discrétionnaire et sont repris dans la brochure « Tarifs – Private Banking ». Cette commission comprend les frais annuels de gestion, l'ensemble des frais de transaction, ainsi que tous les frais liés au compte-titres. Les modalités précises de cette commission de gestion sont définies dans votre convention de Gestion Discrétionnaire.									
		€										
(p)	Taxes à l'entrée	%	0,35%	0,65%	0,35%	0,35%	0,35%	0,35%	0,12%	0,12%	-	-
		€	175,00	325,00	175,00	175,00	175,00	175,00	60,00	60,00	-	-
(q)	Taxes à la sortie	%	0,35%	0,35%	0,35%	0,35%	0,35%	0,35%	-	-	-	-
		€	175,00	175,00	175,00	175,00	175,00	175,00	-	-	-	-
III. Impact des frais sur la performance pour la période de détention recommandée												
(r)	Frais totaux cumulés (en EUR)	€	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
(s)	Frais moyens par an (en EUR)	€ p.a.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
(t)	Impact des frais sur la performance	% p.a.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
(u)	Frais additionnels en cas de vente avant l'échéance (si applicable)	%	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
		€	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
IV. Autres avantages non mentionnés dans la section "II. Structure des frais et taxes"												
(v)	Autres avantages monétaires***	%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		€	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
(w)	Autres avantages non monétaires***		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Le signe "-" dans le tableau signifie que les frais sont à 0 ou non applicables. * FCP : Fonds commun de placement. ** Marché bourse ou hors bourse selon la politique de meilleure exécution des ordres. *** Il n'y a pas d'autres avantages monétaires ou non monétaires significatifs pour ce produit que ceux mentionnés dans la section II « Structure des frais et taxes ». Les éventuels avantages non monétaires mineurs perçus sont quant à eux contrôlés au niveau de Deutsche Bank Belgique au moyen de procédures adaptées. Explications détaillées des hypothèses et autres informations sur les lignes (a) - (w) voir pages 30-35.

Tous les coûts sont basés sur un investissement avant frais et taxes de 50.000 EUR.	Fonds d'investissement				Trackers						Bon de caisse	Droits
	Sicav de distribution - EUR	Sicav de distribution - USD	Sicav de capitalisation - EUR	FCP* de capitalisation - USD	ETF réglementé EEE - enregistré en Belgique - Sicav de capitalisation - EUR	ETF réglementé EEE - non enregistré en Belgique - Sicav de capitalisation - USD	ETF non réglementé EEE - & ETC - EUR	ETF réglementé EEE - Sicav de distribution - USD	ETF réglementé EEE enregistré en Belgique - Sicav de distribution - EUR	ETF réglementé EEE - FCP* de capitalisation - USD	Bon de caisse DB	Droits de souscription
	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23
I. Données de base												
Type d'ordre	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Achat	Achat	Achat	Achat	Achat	Achat	Souscription	Achat
Marché d'exécution	-	-	-	-	Euronext Amsterdam	LSE	XETRA	LSE	Euronext Amsterdam	LSE	-	Euronext Bruxelles
Devise de l'instrument	EUR	USD	EUR	USD	EUR	USD	EUR	USD	EUR	USD	EUR	EUR
Canal de transmission de l'ordre	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Échéance du produit d'investissement	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	5 ans	n/a
Période de détention recommandée	8 ans	8 ans	8 ans	8 ans	8 ans	8 ans	8 ans	8 ans	8 ans	8 ans	5 ans	n/a
Scénario de sortie	Rachat	Rachat	Rachat	Rachat	Vente	Vente	Vente	Vente	Vente	Vente	Remboursement l'échéance	Vente
II. Structure des frais et taxes												
Frais initiaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont frais initiaux au bénéfice de Deutsche Bank Belgique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais récurrents nets	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	0,30%	0,30%	0,30%	0,30%	0,30%	0,30%	0,30%	-
	500,00	500,00	500,00	500,00	150,00	150,00	150,00	150,00	150,00	150,00	150,00	-
Dont frais récurrents nets au bénéfice de Deutsche Bank Belgique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais de sortie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont frais de sortie au bénéfice de Deutsche Bank Belgique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres frais des services financiers	La Banque perçoit pour sa mission de gestion discrétionnaire une commission correspondant à un pourcentage sur le total des avoirs confiés valorisés le dernier jour ouvrable du trimestre. Les pourcentages de cette commission de gestion dépendent de votre type de convention de Gestion Discrétionnaire et sont repris dans la brochure « Tarifs – Private Banking ». Cette commission comprend les frais annuels de gestion, l'ensemble des frais de transaction ainsi que tous les frais liés au compte-titres. Les modalités précises de cette commission de gestion sont définies dans votre convention de Gestion Discrétionnaire.											
Taxes à l'entrée	-	-	-	-	1,32%	0,12%	0,12%	0,12%	0,12%	0,12%	0,12%	-
	-	-	-	-	660,00	60,00	60,00	60,00	60,00	60,00	60,00	-
Taxes à la sortie	-	-	1,32%	-	1,32%	0,12%	0,12%	0,12%	0,12%	0,12%	0,12%	-
	-	-	660,00	-	660,00	60,00	60,00	60,00	60,00	60,00	60,00	-
III. Impact des frais sur la performance pour la période de détention recommandée												
Frais totaux cumulés (en EUR)	4.000,00	4.000,00	4.000,00	4.000,00	1.200,00	1.200,00	1.200,00	1.200,00	1.200,00	1.200,00	1.200,00	-
Frais moyens par an (en EUR)	500,00	500,00	500,00	500,00	150,00	150,00	150,00	150,00	150,00	150,00	150,00	-
Impact des frais sur la performance	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	0,30%	0,30%	0,30%	0,30%	0,30%	0,30%	0,30%	-
Frais additionnels en cas de vente avant l'échéance (si applicable)	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
IV. Autres avantages non mentionnés dans la section "II. Structure des frais et taxes"												
Autres avantages monétaires***	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres avantages non monétaires***	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Exemples de frais et taxes liés à des achats / souscriptions de produits d'investissements pour une relation du type Brokerage sans convention écrite

(a)	Tous les coûts sont basés sur un investissement avant frais et taxes de 50.000 EUR.	Actions						Obligations			Produits structurés		
		Action EUR - Euronext Bruxelles	Action EUR - Euronext Paris	Action USD - NYSE	Action EUR - Euronext Amsterdam	Action EUR - Xetra	Action USD - Nasdaq	Obligation d'entreprise - EUR	Obligation d'entreprise - USD	Obligation d'entreprise - EUR	Produit structuré - EUR	Produit structuré - USD	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
I. Données de base													
(b)	Type d'ordre	Achat	Achat	Achat	Achat	Achat	Achat	Achat	Achat	Souscription	Souscription	Souscription	
(c)	Marché d'exécution	Euronext Bruxelles	Euronext Paris	NYSE	Euronext Amsterdam	XETRA	NASDAQ	Tous**	Tous**	Primaire	Primaire	Primaire	
(d)	Devise de l'instrument	EUR	EUR	USD	EUR	EUR	USD	EUR	USD	EUR	EUR	USD	
(e)	Canal de transmission de l'ordre	Téléphone / Private Banker	Téléphone / Private Banker	Téléphone / Private Banker	Internet	Internet	Internet	Tous	Tous	Tous	Tous	Tous	
(f)	Échéance du produit d'investissement	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	5 ans	5 ans	6 ans	9 ans	9 ans	
(g)	Période de détention recommandée	8 ans	8 ans	8 ans	8 ans	8 ans	8 ans	5 ans	5 ans	6 ans	9 ans	9 ans	
(h)	Scénario de sortie	Vente	Vente	Vente	Vente	Vente	Vente	Remboursement à l'échéance			Remboursement à l'échéance		
II. Structure des frais et taxes													
(i)	Frais initiaux	%	0,50%	0,50%	1,51%	0,03%	0,04%	1,05%	0,50%	1,51%	1,25%	5,21%	4,51%
		€	250,00	250,00	755,05	14,57	19,93	524,98	250,00	755,05	625,00	2.605,00	2.255,05
(j)	Dont frais initiaux au bénéfice de Deutsche Bank Belgique	%	0,50%	0,50%	1,51%	0,03%	0,04%	1,05%	0,50%	1,51%	1,25%	3,46%	3,51%
		€	250,00	250,00	755,05	14,57	19,93	524,98	250,00	755,05	625,00	1.730,00	1.755,05
(k)	Frais récurrents nets	% p.a.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		€ p.a.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
(l)	Dont frais récurrents nets au bénéfice de Deutsche Bank Belgique	% p.a.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		€ p.a.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
(m)	Frais de sortie	%	0,50%	0,50%	0,50%	0,03%	0,04%	0,04%	-	-	-	-	-
		€	250,00	250,00	250,00	14,57	19,93	19,93	-	-	-	-	-
(n)	Dont frais de sortie au bénéfice de Deutsche Bank Belgique	%	0,50%	0,50%	0,50%	0,03%	0,04%	0,04%	-	-	-	-	-
		€	250,00	250,00	250,00	14,57	19,93	19,93	-	-	-	-	-
(o)	Autres frais des services financiers	% p.a. € p.a.	La Banque perçoit pour la mise à disposition de ses services une rémunération correspondant à 0,05% sur le total des avoirs confiés valorisés le dernier jour ouvrable du trimestre avec un maximum annuel de 400 EUR. Les tarifs s'entendent hors TVA et sont repris dans la brochure « Tarifs - Private Banking ».										
(p)	Taxes à l'entrée	%	0,35%	0,65%	0,35%	0,35%	0,35%	0,35%	0,12%	0,12%	-	-	-
		€	175,00	325,00	175,00	175,00	175,00	175,00	60,00	60,00	-	-	-
(q)	Taxes à la sortie	%	0,35%	0,35%	0,35%	0,35%	0,35%	0,35%	-	-	-	-	-
		€	175,00	175,00	175,00	175,00	175,00	175,00	-	-	-	-	-
III. Impact des frais sur la performance pour la période de détention recommandée													
(r)	Frais totaux cumulés (en EUR)	€	500,00	500,00	1.005,05	29,14	39,86	544,91	250,00	755,05	625,00	1.000,00	755,05
(s)	Frais moyens par an (en EUR)	€ p.a.	62,50	62,50	125,63	3,64	4,98	68,11	50,00	151,01	104,17	111,11	83,89
(t)	Impact des frais sur la performance	% p.a.	0,13%	0,13%	0,25%	0,01%	0,01%	0,14%	0,10%	0,30%	0,21%	0,22%	0,17%
(u)	Frais additionnels en cas de vente avant l'échéance (si applicable)	%	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%
		€	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	250,00	250,00	250,00	250,00	250,00
IV. Autres avantages non mentionnés dans la section "II. Structure des frais et taxes"													
(v)	Autres avantages monétaires***	%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		€	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
(w)	Autres avantages non monétaires***		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Le signe "-" dans le tableau signifie que les frais sont à 0 ou non applicables. * FCP : Fonds commun de placement. ** Marché bourse ou hors bourse selon la politique de meilleure exécution des ordres. *** Il n'y a pas d'autres avantages monétaires ou non monétaires significatifs pour ce produit que ceux mentionnés dans la section II « Structure des frais et taxes ». Les éventuels avantages non monétaires mineurs perçus sont quant à eux contrôlés au niveau de Deutsche Bank Belgique au moyen de procédures adaptées. Explications détaillées des hypothèses et autres informations sur les lignes (a) - (w) voir pages 30-35.

Fonds d'investissement					Trackers						Bons de caisse		Droits
Tous les coûts sont basés sur un investissement avant frais et taxes de 50.000 EUR.	Sicav de distribution - EUR	Sicav de distribution - USD	Sicav de capitalisation - EUR	FCP* de capitalisation - USD	ETF réglementé EEE - enregistré en Belgique - Sicav de capitalisation - EUR	ETF réglementé EEE - non enregistré en Belgique - Sicav de capitalisation - USD	ETF non réglementé EEE - & ETC - EUR	ETF réglementé EEE - Sicav de distribution - USD	ETF réglementé EEE enregistré en Belgique - Sicav de distribution - EUR	ETF réglementé EEE - FCP* de capitalisation - USD	Bon de caisse DB	Droits de souscription	
	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	
I. Données de base													
Type d'ordre	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Achat	Achat	Achat	Achat	Achat	Achat	Souscription	Achat	
Marché d'exécution	-	-	-	-	Euronext Amsterdam	LSE	XETRA	LSE	Euronext Amsterdam	LSE	-	Euronext Bruxelles	
Devise de l'instrument	EUR	USD	EUR	USD	EUR	USD	EUR	USD	EUR	USD	EUR	EUR	
Canal de transmission de l'ordre	Tous	Tous	Tous	Tous	Téléphone / Private Banker	Internet	Internet	Internet	Internet	Internet	Téléphone / Private Banker	Téléphone / Private Banker	
Échéance du produit d'investissement	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	5 ans	n/a	
Période de détention recommandée	8 ans	8 ans	8 ans	8 ans	8 ans	8 ans	8 ans	8 ans	8 ans	8 ans	5 ans	n/a	
Scénario de sortie	Rachat	Rachat	Rachat	Rachat	Vente	Vente	Vente	Vente	Vente	Vente	Remboursement à l'échéance	Vente	
II. Structure des frais et taxes													
Frais initiaux	1,00% 500,00	2,01% 1.005,05	1,00% 500,00	2,01% 1.005,05	0,50% 250,00	1,05% 524,98	0,04% 19,93	1,05% 524,98	0,03% 14,57	1,05% 524,98	- -	0,80% 400,00	
Dont frais initiaux au bénéfice de Deutsche Bank Belgique	1,00% 500,00	2,01% 1.005,05	1,00% 500,00	2,01% 1.005,05	0,50% 250,00	1,05% 524,98	0,04% 19,93	1,05% 524,98	0,03% 14,57	1,05% 524,98	- -	0,80% 400,00	
Frais récurrents nets	1,70% 850,00	1,70% 850,00	1,70% 850,00	1,70% 850,00	0,30% 150,00	0,30% 150,00	0,30% 150,00	0,30% 150,00	0,30% 150,00	0,30% 150,00	- -	- -	
Dont frais récurrents nets au bénéfice de Deutsche Bank Belgique	0,70% 350,00	0,70% 350,00	0,70% 350,00	0,70% 350,00	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	
Frais de sortie	- -	- -	- -	- -	0,50% 250,00	0,04% 19,93	0,04% 19,93	0,04% 19,93	0,03% 14,57	0,04% 19,93	- -	0,80% 400,00	
Dont frais de sortie au bénéfice de Deutsche Bank Belgique	- -	- -	- -	- -	0,50% 250,00	0,04% 19,93	0,04% 19,93	0,04% 19,93	0,03% 14,57	0,04% 19,93	- -	0,80% 400,00	
Autres frais des services financiers	La Banque perçoit pour la mise à disposition de ses services une rémunération correspondant à 0,05% sur le total des avoirs confiés valorisés le dernier jour ouvrable du trimestre avec un maximum annuel de 400 EUR. Les tarifs s'entendent hors TVA et sont repris dans la brochure « Tarifs - Private Banking ».												
Taxes à l'entrée	- -	- -	- -	- -	1,32% 660,00	0,12% 60,00	0,35% 175,00	0,12% 60,00	0,12% 60,00	0,12% 60,00	- -	0,35% 175,00	
Taxes à la sortie	- -	- -	1,32% 660,00	- -	1,32% 660,00	0,12% 60,00	0,35% 175,00	0,12% 60,00	0,12% 60,00	0,12% 60,00	- -	0,35% 175,00	
III. Impact des frais sur la performance pour la période de détention recommandée													
Frais totaux cumulés (en EUR)	7.300,00	7.805,05	7.300,00	7.805,05	1.700,00	1.744,91	1.239,86	1.744,91	1.229,14	1.744,91	-	n/a	
Frais moyens par an (en EUR)	912,50	975,63	912,50	975,63	212,50	218,11	154,98	218,11	153,64	218,11	-	n/a	
Impact des frais sur la performance	1,83%	1,95%	1,83%	1,95%	0,43%	0,44%	0,31%	0,44%	0,31%	0,44%	-	n/a	
Frais additionnels en cas de vente avant l'échéance (si applicable)	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	
IV. Autres avantages non mentionnés dans la section "II. Structure des frais et taxes"													
Autres avantages monétaires***	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres avantages non monétaires***	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	

Exemples de frais et taxes liés à des achats / souscriptions de produits d'investissements pour les Conventions de conseil-passif

		Actions*						Obligations*			Produits structurés*		
(a)	Tous les coûts sont basés sur un investissement avant frais et taxes de 50.000 EUR.	Action EUR - Euronext Bruxelles	Action EUR - Euronext Paris	Action USD - NYSE	Action EUR - Euronext Amsterdam	Action EUR - Xetra	Action USD - Nasdaq	Obligation d'entreprise - EUR	Obligation d'entreprise - USD	Obligation d'entreprise - EUR	Produit structuré - EUR	Produit structuré - USD	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
I. Données de base													
(b)	Type d'ordre	Achat	Achat	Achat	Achat	Achat	Achat	Achat	Achat	Souscription	Souscription	Souscription	
(c)	Marché d'exécution	Euronext Bruxelles	Euronext Paris	NYSE	Euronext Amsterdam	XETRA	NASDAQ	Tous***	Tous***	Primaire	Primaire	Primaire	
(d)	Devise de l'instrument	EUR	EUR	USD	EUR	EUR	USD	EUR	USD	EUR	EUR	USD	
(e)	Canal de transmission de l'ordre	Private Banker	Private Banker	Private Banker	Private Banker	Private Banker	Private Banker	Private Banker	Private Banker	Private Banker	Private Banker	Private Banker	
(f)	Échéance du produit d'investissement	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	5 ans	5 ans	6 ans	9 ans	9 ans	
(g)	Période de détention recommandée	8 ans	8 ans	8 ans	8 ans	8 ans	8 ans	5 ans	5 ans	6 ans	9 ans	9 ans	
(h)	Scénario de sortie	Vente	Vente	Vente	Vente	Vente	Vente	Remboursement à l'échéance			Remboursement à l'échéance		
II. Structure des frais et taxes													
(i)	Frais initiaux	%	0,50%	0,50%	1,51%	0,50%	0,50%	1,51%	0,50%	1,51%	1,25%	5,21%	4,51%
		€	250,00	250,00	755,05	250,00	250,00	755,05	250,00	755,05	625,00	2.605,00	2.255,05
(j)	Dont frais initiaux au bénéfice de Deutsche Bank Belgique	%	0,50%	0,50%	1,51%	0,50%	0,50%	1,51%	0,50%	1,51%	1,25%	3,46%	3,51%
		€	250,00	250,00	755,05	250,00	250,00	755,05	250,00	755,05	625,00	1.730,00	1.755,05
(k)	Frais récurrents nets	% p.a.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		€ p.a.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
(l)	Dont frais récurrents nets au bénéfice de Deutsche Bank Belgique	% p.a.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		€ p.a.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
(m)	Frais de sortie	%	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%	-	-	-	-	-
		€	250,00	250,00	250,00	250,00	250,00	250,00	-	-	-	-	-
(n)	Dont frais de sortie au bénéfice de Deutsche Bank Belgique	%	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%	-	-	-	-	-
		€	250,00	250,00	250,00	250,00	250,00	250,00	-	-	-	-	-
(o)	Autres frais des services financiers	% p.a.	La Banque perçoit pour la mise à disposition de ses services une rémunération correspondant à 0,05% sur le total des avoirs confiés valorisés le dernier jour ouvrable du trimestre avec un maximum annuel de 400 EUR. Les tarifs s'entendent hors TVA et sont repris dans la brochure « Tarifs- Private Banking ».										
		€ p.a.											
(p)	Taxes à l'entrée	%	0,35%	0,65%	0,35%	0,35%	0,35%	0,35%	0,12%	0,12%	-	-	-
		€	175,00	325,00	175,00	175,00	175,00	175,00	60,00	60,00	-	-	-
(q)	Taxes à la sortie	%	0,35%	0,35%	0,35%	0,35%	0,35%	0,35%	-	-	-	-	-
		€	175,00	175,00	175,00	175,00	175,00	175,00	-	-	-	-	-
III. Impact des frais sur la performance pour la période de détention recommandée													
(r)	Frais totaux cumulés (en EUR)	€	500,00	500,00	1.005,05	500,00	500,00	1.005,05	250,00	755,05	625,00	1.000,00	755,05
(s)	Frais moyens par an (en EUR)	€ p.a.	62,50	62,50	125,63	62,50	62,50	125,63	50,00	151,01	104,17	111,11	83,89
(t)	Impact des frais sur la performance	% p.a.	0,13%	0,13%	0,25%	0,13%	0,13%	0,25%	0,10%	0,30%	0,21%	0,22%	0,17%
(u)	Frais additionnels en cas de vente avant l'échéance (si applicable)	%	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%
		€	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	250,00	250,00	250,00	250,00	250,00
IV. Autres avantages non mentionnés dans la section "II. Structure des frais et taxes"													
(v)	Autres avantages monétaires****	%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		€	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
(w)	Autres avantages non monétaires****		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Le signe "-" dans le tableau signifie que les frais sont à 0 ou non applicables. * Nous vous rappelons que dans le cadre de la Convention de conseil-passif, la mission de conseil de la banque porte sur les instruments mentionnés en article 5 de la convention. Les autres types d'instruments financiers vous sont présentés dans ce rapport à titre purement indicatif. ** FCP : Fonds commun de placement. *** Marché bourse ou hors bourse selon la politique de meilleure exécution des ordres. **** Il n'y a pas d'autres avantages monétaires ou non monétaires significatifs pour ce produit que ceux mentionnés dans la section II « Structure des frais et taxes ». Les éventuels avantages non monétaires mineurs perçus sont quant à eux contrôlés au niveau de Deutsche Bank Belgique au moyen de procédures adaptées. Explications détaillées des hypothèses et autres informations sur les lignes (a) - (w) voir pages 30-35.

Fonds d'investissement					Trackers*						Bons de caisse*		Droits*
Tous les coûts sont basés sur un investissement avant frais et taxes de 50.000 EUR.	Sicav de distribution - EUR	Sicav de distribution - USD	Sicav de capitalisation - EUR	FCP* de capitalisation - USD	ETF règlementé EEE - enregistré en Belgique - Sicav de capitalisation - EUR	ETF règlementé EEE - non enregistré en Belgique - Sicav de capitalisation - USD	ETF non règlementé EEE - & ETC - EUR	ETF règlementé EEE - Sicav de distribution - USD	ETF règlementé EEE enregistré en Belgique - Sicav de distribution - EUR	ETF règlementé EEE - FCP* de capitalisation - USD	Bon de caisse DB	Droits de souscription	
	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	
I. Données de base													
Type d'ordre	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Achat	Achat	Achat	Achat	Achat	Achat	Souscription	Achat	
Marché d'exécution	-	-	-	-	Euronext Amsterdam	LSE	XETRA	LSE	Euronext Amsterdam	LSE	-	Euronext Bruxelles	
Devise de l'instrument	EUR	USD	EUR	USD	EUR	USD	EUR	USD	EUR	USD	EUR	EUR	
Canal de transmission de l'ordre	Private Banker	Private Banker	Private Banker	Private Banker	Private Banker	Private Banker	Private Banker	Private Banker	Private Banker	Private Banker	Private Banker	Private Banker	
Échéance du produit d'investissement	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	5 ans	n/a	
Période de détention recommandée	8 ans	8 ans	8 ans	8 ans	8 ans	8 ans	8 ans	8 ans	8 ans	8 ans	5 ans	n/a	
Scénario de sortie	Rachat	Rachat	Rachat	Rachat	Vente	Vente	Vente	Vente	Vente	Vente	Remboursement à l'échéance	Vente	
II. Structure des frais et taxes													
Frais initiaux	1,00% 500,00	2,01% 1.005,05	1,00% 500,00	2,01% 1.005,05	0,50% 250,00	1,51% 755,05	0,50% 250,00	1,51% 755,05	0,50% 250,00	1,51% 755,05	-	0,80% 400,00	
Dont frais initiaux au bénéfice de Deutsche Bank Belgique	1,00% 500,00	2,01% 1.005,05	1,00% 500,00	2,01% 1.005,05	0,50% 250,00	1,51% 755,05	0,50% 250,00	1,51% 755,05	0,50% 250,00	1,51% 755,05	-	0,80% 400,00	
Frais récurrents nets	1,70% 850,00	1,70% 850,00	1,70% 850,00	1,70% 850,00	0,30% 150,00	0,30% 150,00	0,30% 150,00	0,30% 150,00	0,30% 150,00	0,30% 150,00	-	-	
Dont frais récurrents nets au bénéfice de Deutsche Bank Belgique	0,70% 350,00	0,70% 350,00	0,70% 350,00	0,70% 350,00	-	-	-	-	-	-	-	-	
Frais de sortie	-	-	-	-	0,50% 250,00	0,50% 250,00	0,50% 250,00	0,50% 250,00	0,50% 250,00	0,50% 250,00	-	0,80% 400,00	
Dont frais de sortie au bénéfice de Deutsche Bank Belgique	-	-	-	-	0,50% 250,00	0,50% 250,00	0,50% 250,00	0,50% 250,00	0,50% 250,00	0,50% 250,00	-	0,80% 400,00	
Autres frais des services financiers	La Banque perçoit pour la mise à disposition de ses services une rémunération correspondant à 0,05% sur le total des avoirs confiés valorisés le dernier jour ouvrable du trimestre avec un maximum annuel de 400 EUR. Les tarifs s'entendent hors TVA et sont repris dans la brochure « Tarifs- Private Banking ».												
Taxes à l'entrée	-	-	-	-	1,32% 660,00	0,12% 60,00	0,35% 175,00	0,12% 60,00	0,12% 60,00	0,12% 60,00	-	0,35% 175,00	
Taxes à la sortie	-	-	1,32%	-	1,32% 660,00	0,12% 60,00	0,35% 175,00	0,12% 60,00	0,12% 60,00	0,12% 60,00	-	0,35% 175,00	
III. Impact des frais sur la performance pour la période de détention recommandée													
Frais totaux cumulés (en EUR)	7.300,00	7.805,05	7.300,00	7.805,05	1.700,00	2.205,05	1.700,00	2.205,05	1.700,00	2.205,05	-	n/a	
Frais moyens par an (en EUR)	912,50	975,63	912,50	975,63	212,50	275,63	212,50	275,63	212,50	275,63	-	n/a	
Impact des frais sur la performance	1,83%	1,95%	1,83%	1,95%	0,43%	0,55%	0,43%	0,55%	0,43%	0,55%	-	n/a	
Frais additionnels en cas de vente avant l'échéance (si applicable)	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	
IV. Autres avantages non mentionnés dans la section "II. Structure des frais et taxes"													
Autres avantages monétaires****	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres avantages non monétaires****	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	

Exemples de frais et taxes liés à des achats / souscriptions de produits d'investissements pour les Conventions Tripartites-Courtiers Bancaires

		Actions						Obligations			Produits structurés		
(a)	Tous les coûts sont basés sur un investissement avant frais et taxes de 50.000 EUR.	Action EUR - Euronext Bruxelles	Action EUR - Euronext Paris	Action USD - NYSE	Action EUR - Euronext Amsterdam	Action EUR - Xetra	Action USD - Nasdaq	Obligation d'entreprise - EUR	Obligation d'entreprise - USD	Obligation d'entreprise - EUR	Produit structuré - EUR	Produit structuré - USD	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
I. Données de base													
(b)	Type d'ordre	Achat	Achat	Achat	Achat	Achat	Achat	Achat	Achat	Souscription	Souscription	Souscription	
(c)	Marché d'exécution	Euronext Bruxelles	Euronext Paris	NYSE	Euronext Amsterdam	XETRA	NASDAQ	Tous**	Tous**	Primaire	Primaire	Primaire	
(d)	Devise de l'instrument	EUR	EUR	USD	EUR	EUR	USD	EUR	USD	EUR	EUR	USD	
(e)	Canal de transmission de l'ordre	Téléphone / Courtier Bancaire	Téléphone / Courtier Bancaire	Téléphone / Courtier Bancaire	Internet	Internet	Internet	Tous	Tous	Tous	Tous	Tous	
(f)	Échéance du produit d'investissement	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	5 ans	5 ans	6 ans	9 ans	9 ans	
(g)	Période de détention recommandée	8 ans	8 ans	8 ans	8 ans	8 ans	8 ans	5 ans	5 ans	6 ans	9 ans	9 ans	
(h)	Scénario de sortie	Vente	Vente	Vente	Vente	Vente	Vente	Remboursement à l'échéance			Remboursement à l'échéance		
II. Structure des frais et taxes													
(i)	Frais initiaux	%	0,50%	0,50%	1,51%	0,04%	0,06%	1,07%	0,50%	1,51%	1,25%	5,21%	4,51%
		€	250,00	250,00	755,05	21,75	29,75	534,80	250,00	755,05	625,00	2.605,00	2.255,05
(j)	Dont frais initiaux nets au bénéfice de Deutsche Bank Belgique	%	0,50%	0,50%	1,51%	0,04%	0,06%	1,07%	0,25%	1,26%	1,25%	3,46%	3,51%
		€	250,00	250,00	755,05	21,75	29,75	534,80	125,00	630,05	625,00	1.730,00	1.755,05
(k)	Frais récurrents nets	% p.a.	0,12%	0,12%	0,12%	0,12%	0,12%	0,12%	0,12%	0,12%	0,12%	0,12%	0,12%
		€ p.a.	60,00	60,00	60,00	60,00	60,00	60,00	60,00	60,00	60,00	60,00	60,00
(l)	Dont frais récurrents nets au bénéfice de Deutsche Bank Belgique	% p.a.	0,05%	0,05%	0,05%	0,05%	0,05%	0,05%	0,05%	0,05%	0,05%	0,05%	0,05%
		€ p.a.	24,79	24,79	24,79	24,79	24,79	24,79	24,79	24,79	24,79	24,79	24,79
(m)	Frais de sortie	%	0,50%	0,50%	0,50%	0,04%	0,06%	0,06%	-	-	-	-	-
		€	250,00	250,00	250,00	21,75	29,75	29,75	-	-	-	-	-
(n)	Dont frais de sortie au bénéfice de Deutsche Bank Belgique	%	0,50%	0,50%	0,50%	0,04%	0,06%	0,06%	-	-	-	-	-
		€	250,00	250,00	250,00	21,75	29,75	29,75	-	-	-	-	-
(o)	Autres frais des services financiers	% p.a.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		€ p.a.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
(p)	Taxes à l'entrée	%	0,35%	0,65%	0,35%	0,35%	0,35%	0,35%	0,12%	0,12%	-	-	-
		€	175,00	325,00	175,00	175,00	175,00	175,00	60,00	60,00	-	-	-
(q)	Taxes à la sortie	%	0,35%	0,35%	0,35%	0,35%	0,35%	0,35%	-	-	-	-	-
		€	175,00	175,00	175,00	175,00	175,00	175,00	-	-	-	-	-
III. Impact des frais sur la performance pour la période de détention recommandée													
(r)	Frais totaux cumulés (en EUR)	€	980,00	980,00	1.485,05	523,50	539,50	1.044,55	550,00	1.055,05	985,00	1.540,00	1.295,05
(s)	Frais moyens par an (en EUR)	€ p.a.	122,50	122,50	185,63	65,44	67,44	130,57	110,00	211,01	164,17	171,11	143,89
(t)	Impact des frais sur la performance	% p.a.	0,25%	0,25%	0,37%	0,13%	0,13%	0,26%	0,22%	0,42%	0,33%	0,34%	0,29%
(u)	Frais additionnels en cas de vente avant l'échéance (si applicable)	%	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%
		€	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	250,00	250,00	250,00	250,00	250,00
IV. Autres avantages non mentionnés dans la section "II. Structure des frais et taxes"													
(v)	Autres avantages monétaires***	%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		€	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
(w)	Autres avantages non monétaires***		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Ce tableau reprend les frais chargés par Deutsche Bank AG Succursale de Bruxelles aux clients sous Conventions Tripartites-Courtiers Bancaires et exclut les éventuels frais directement chargés par le Courtier Bancaire au client.

Le signe "-" dans le tableau signifie que les frais sont à 0 ou non applicables. * FCP : Fonds commun de placement. ** Marché bourse ou hors bourse selon la politique de meilleure exécution des ordres. *** Il n'y a pas d'autres avantages monétaires ou non monétaires significatifs pour ce produit que ceux mentionnés dans la section II « Structure des frais et taxes ». Les éventuels avantages non monétaires mineurs perçus sont quant à eux contrôlés au niveau de Deutsche Bank Belgique au moyen de procédures adaptées. Explications détaillées des hypothèses et autres informations sur les lignes (a) - (w) voir pages 30-35.

Fonds d'investissement					Trackers						Bons de caisse	Droits
Tous les coûts sont basés sur un investissement avant frais et taxes de 50.000 EUR.	Sicav de distribution - EUR	Sicav de distribution - USD	Sicav de capitalisation - EUR	FCP* de capitalisation - USD	ETF réglementé EEE - enregistré en Belgique - Sicav de capitalisation - EUR	ETF réglementé EEE - non enregistré en Belgique - Sicav de capitalisation - USD	ETF non réglementé EEE - & ETC - EUR	ETF réglementé EEE - Sicav de distribution - USD	ETF réglementé EEE enregistré en Belgique - Sicav de distribution - EUR	ETF réglementé EEE - FCP* de capitalisation - USD	Bon de caisse DB	Droits de souscription
	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23
I. Données de base												
Type d'ordre	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Achat	Achat	Achat	Achat	Achat	Achat	Souscription	Achat
Marché d'exécution	-	-	-	-	Euronext Amsterdam	LSE	XETRA	LSE	Euronext Amsterdam	LSE	-	Euronext Bruxelles
Devise de l'instrument	EUR	USD	EUR	USD	EUR	USD	EUR	USD	EUR	USD	EUR	EUR
Canal de transmission de l'ordre	Tous	Tous	Tous	Tous	Téléphone / Courtier Bancaire	Internet	Internet	Internet	Internet	Internet	Téléphone / Courtier Bancaire	Téléphone / Courtier Bancaire
Échéance du produit d'investissement	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	5 ans	n/a
Période de détention recommandée	8 ans	8 ans	8 ans	8 ans	8 ans	8 ans	8 ans	8 ans	8 ans	8 ans	5 ans	n/a
Scénario de sortie	Rachat	Rachat	Rachat	Rachat	Vente	Vente	Vente	Vente	Vente	Vente	Remboursement à l'échéance	Vente
II. Structure des frais et taxes												
Frais initiaux	1,00%	2,01%	1,00%	2,01%	0,50%	1,07%	0,06%	1,07%	0,04%	1,07%	-	0,80%
	500,00	1.005,05	500,00	1.005,05	250,00	534,80	29,75	534,80	21,75	534,80	-	400,00
Dont frais initiaux nets au bénéfice de Deutsche Bank Belgique	0,50%	1,51%	0,50%	1,51%	0,50%	1,07%	0,06%	1,07%	0,04%	1,07%	-	0,80%
	250,00	755,05	250,00	755,05	250,00	534,80	29,75	534,80	21,75	534,80	-	400,00
Frais récurrents nets	1,82%	1,82%	1,82%	1,82%	0,42%	0,42%	0,42%	0,42%	0,42%	0,42%	0,12%	0,12%
	910,00	910,00	910,00	910,00	210,00	210,00	210,00	210,00	210,00	210,00	60,00	60,00
Dont frais récurrents nets au bénéfice de Deutsche Bank Belgique	0,40%	0,40%	0,40%	0,40%	0,05%	0,05%	0,05%	0,05%	0,05%	0,05%	0,05%	0,05%
	199,79	199,79	199,79	199,79	24,79	24,79	24,79	24,79	24,79	24,79	24,79	24,79
Frais de sortie	-	-	-	-	0,50%	0,06%	0,06%	0,06%	0,04%	0,06%	-	0,80%
	-	-	-	-	250,00	29,75	29,75	29,75	21,75	29,75	-	400,00
Dont frais de sortie au bénéfice de Deutsche Bank Belgique	-	-	-	-	0,50%	0,06%	0,06%	0,06%	0,04%	0,06%	-	0,80%
	-	-	-	-	250,00	29,75	29,75	29,75	21,75	29,75	-	400,00
Autres frais des services financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Taxes à l'entrée	-	-	-	-	1,32%	0,12%	0,35%	0,12%	0,12%	0,12%	-	0,35%
	-	-	-	-	660,00	60,00	175,00	60,00	60,00	60,00	-	175,00
Taxes à la sortie	-	-	1,32%	-	1,32%	0,12%	0,35%	0,12%	0,12%	0,12%	-	0,35%
	-	-	660,00	-	660,00	60,00	175,00	60,00	60,00	60,00	-	175,00
III. Impact des frais sur la performance pour la période de détention recommandée												
Frais totaux cumulés (en EUR)	7.780,00	8.285,05	7.780,00	8.285,05	2.180,00	2.244,55	1.739,50	2.244,55	1.723,50	2.244,55	300,00	n/a
Frais moyens par an (en EUR)	972,5	1.035,63	972,50	1.035,63	272,50	280,57	217,44	280,57	215,44	280,57	60,00	n/a
Impact des frais sur la performance	1,95%	2,07%	1,95%	2,07%	0,55%	0,56%	0,43%	0,56%	0,43%	0,56%	0,12%	n/a
Frais additionnels en cas de vente avant l'échéance (si applicable)	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
IV. Autres avantages non mentionnés dans la section "II. Structure des frais et taxes"												
Autres avantages monétaires***	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres avantages non monétaires***	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Explications sur les exemples de frais et taxes pour les transactions sur titres

Les exemples d'informations sur les frais et taxes vous donnent un aperçu des frais et taxes pour des transactions types des différents types de contrats concernant l'achat d'actions, d'obligations, de produits structurés, de fonds d'investissements, de trackers, de bons de caisse et de droits de souscription.

Le coût total d'un investissement comprend les frais initiaux, les frais récurrents pendant la période de détention, les frais de sortie ainsi que les taxes. Les frais initiaux et de sortie sont des frais qui seront encourus une fois (lors de l'achat et lors de la vente de l'instrument). L'estimation des frais de sortie que vous encourrez lors de la vente future de l'instrument se base sur les mêmes conditions que celles ayant prévalu à l'achat (il s'agit du niveau du prix de marché, de la tarification appliquée par Deutsche Bank AG Succursale de Bruxelles, du marché d'exécution et du canal de transmission de l'ordre). Les frais récurrents seront supportés chaque année pendant toute la période de détention de l'instrument (les frais présentés ici valent pour une année complète de détention). Les autres frais liés aux services financiers correspondent à des frais non spécifiquement liés à la transaction mais relatifs à l'existence du compte-titres et aux services y afférents.

Pour une meilleure comparabilité, les calculs de ces frais et taxes sont basés sur un montant d'investissement avant frais et taxes de 50.000 EUR (ou équivalent dans le cas d'investissements en devises) et sur la tarification en vigueur au 01/01/2020. Pour le calcul des éventuels frais et taxes récurrents et de sortie, nous prenons l'hypothèse que le prix de marché est stable pendant la période de détention de l'instrument.

Si des accords individuels particuliers ont été conclus, ceux-ci ne sont pas inclus dans les exemples présentés.

Dans ces exemples, certaines taxes applicables à chaque personne physique et qui dépendent de sa situation personnelle ne sont pas mentionnées étant donné leur spécificité et la complexité d'en fournir une estimation. Selon le cas, des taxes additionnelles pourraient donc être d'application (telles que la retenue d'un précompte mobilier sur les revenus des instruments ou sur la composante intérêt de certaines plus-values).

Veuillez noter que dans le cas d'une transaction de vente, seuls les frais et taxes de sortie seront encourus (lignes (m), (n) et (q) des pages 20 à 29).

Par ailleurs, certains instruments que vous détenez en portefeuille pourraient faire l'objet d'une opération sur titres (« corporate action ») nécessitant un choix de votre part. Suite à cette opération et dépendant de votre choix, vous pourriez obtenir un ou plusieurs titres en portefeuille dont la détention et la vente potentielle pourraient engendrer des frais et taxes. Ces frais et taxes répondent aux mêmes principes que ceux décrits dans les 23 transactions types présentées dans les pages 20 à 29 à l'exception des frais initiaux (lignes (i) et (j)) spécifiques à l'opération sur titres en question et qui vous seront communiqués au moment de la notification de l'opération.

Le signe « - » dans les tableaux signifie que les frais sont à 0 ou non applicables.

En plus des données de base mentionnées dans les tableaux en pages 20 à 29 (lignes (b) à (h)), les hypothèses additionnelles suivantes ont été utilisées :

Actions

2 Action française soumise à la taxe de transaction française (0,3% sur le montant brut).

Obligations

7/8 Achat d'une obligation d'entreprise en EUR (exemple 7) et en USD (exemple 8) sur le marché secondaire.

9.....Souscription à une obligation d'entreprise en EUR émise sur le marché primaire à 101,25% pour laquelle les frais de distribution s'élèvent à 1,25%. Pour les Conventions de Gestion Discretionnaire, les éventuels frais de distribution sont couverts par la commission de gestion prélevée sur le total des avoirs confiés.

Produits structurés

Pour les Conventions de Gestion Discrétionnaire :

- 10 Produit structuré en EUR émis à 100% incluant des frais de structuration de 1%. Les frais de structuration sont repris dans la brochure relative à l'instrument ou sont disponibles auprès de votre Gestionnaire de Portefeuille.
- 11 Produit structuré en USD émis à 100% incluant des frais de structuration de 1%. Les frais de structuration sont repris dans la brochure relative à l'instrument ou sont disponibles auprès de votre Gestionnaire de Portefeuille.

Pour les Conventions de Conseil en Investissement :

- 10 Produit structuré en EUR émis à 100% incluant des frais de distribution de 2% et des frais de structuration de 1% auxquels s'ajoute une commission de placement de 0,5%. Les frais de distribution et de structuration sont repris dans la brochure relative à l'instrument ou sont disponibles auprès de votre Gestionnaire de Portefeuille.
- 11 Produit structuré en USD émis à 100% incluant des frais de distribution de 2% et des frais de structuration de 1% auxquels s'ajoute une commission de placement de 0,5%. Les frais de distribution et de structuration sont repris dans la brochure relative à l'instrument ou sont disponibles auprès de votre Gestionnaire de Portefeuille.

Pour les autres conventions :

- 10 Produit structuré en EUR émis à 102% incluant des frais de distribution de 3,46% et des frais de structuration de 1,75%. Les frais de distribution et de structuration sont repris dans la brochure relative à l'instrument ou sont disponibles auprès de votre Gestionnaire de Portefeuille.
- 11 Produit structuré en USD émis à 100% incluant des frais de distribution de 2% et des frais de structuration de 1% auxquels s'ajoute une commission de placement de 0,5%. Les frais de distribution et de structuration sont repris dans la brochure relative à l'instrument ou sont disponibles auprès de votre Gestionnaire de Portefeuille.

Fonds

Pour les Conventions de Gestion Discrétionnaire et les Conventions Conseil en Investissement :

- 12 Sicav de distribution en EUR. Aucuns frais d'entrée ni de sortie pour cet instrument pris en exemple. Aucune taxe de bourse ni à l'entrée ni à la sortie.
- 13 Sicav de distribution en USD. Aucuns frais d'entrée ni de sortie pour cet instrument pris en exemple. Aucune taxe de bourse ni à l'entrée ni à la sortie.
- 14 Sicav de capitalisation en EUR faisant l'objet d'une offre publique en Belgique. Aucuns frais d'entrée ni de sortie pour cet instrument pris en exemple. Pas de taxe de bourse à l'entrée. Taxe de bourse à la sortie de 1,32% (max. 4.000 EUR).
- 15 Fonds commun de placement de capitalisation en USD. Aucuns frais d'entrée ni de sortie pour cet instrument pris en exemple. Aucune taxe de bourse ni à l'entrée ni à la sortie.

Pour les autres conventions :

- 12 Sicav de distribution en EUR. Frais d'entrée de 1% au profit de Deutsche Bank AG Succursale de Bruxelles pour le fonds pris en exemple. Pas de frais de sortie. Aucune taxe de bourse ni à l'entrée ni à la sortie.
- 13 Sicav de distribution en USD. Frais d'entrée de 1% au profit de Deutsche Bank AG Succursale de Bruxelles pour le fonds pris en exemple. Pas de frais de sortie. Aucune taxe de bourse ni à l'entrée ni à la sortie.
- 14 Sicav de capitalisation en EUR faisant l'objet d'une offre publique en Belgique. Frais d'entrée de 1% au profit de Deutsche Bank AG Succursale de Bruxelles pour le fonds pris en exemple. Pas de frais de sortie. Pas de taxe de bourse à l'entrée. Taxe de bourse à la sortie de 1,32% (max. 4.000 EUR).

- 15 Fonds commun de placement de capitalisation en USD. Frais d'entrée de 1% au profit de Deutsche Bank AG Succursale de Bruxelles pour le fonds pris en exemple. Aucune taxe de bourse ni à l'entrée ni à la sortie.
- 12 > 15 Hypothèses de frais courants et de frais transactionnels de 1,7% par an pour l'ensemble des cas. Les frais courants correspondent à l'ensemble des frais de gestion et de fonctionnement d'un fonds. Ces frais comprennent entre autres les frais de gestion du fonds, les rémunérations des dépositaires et teneur de compte, les frais de distribution etc. Les frais courants sont repris dans le document « Informations clés pour l'investisseur » (KIID) de chaque fonds. Rétrocession d'une partie de ces frais courants à Deutsche Bank AG Succursale de Bruxelles sous forme d'avantage monétaire de 0,70%.

Pour les Conventions de Gestion Discrétionnaire, les rétrocessions perçues par Deutsche Bank AG Succursale de Bruxelles sont reversées au client. Ces rétrocessions sont reprises dans le rapport de portefeuille périodique dans la rubrique « Historique des transactions ».

Dans le cas des Conventions Tripartites-Courtiers Bancaires, une partie des frais rétrocédés à Deutsche Bank AG Succursale de Bruxelles sont reversés au courtier bancaire.

Les montants de frais d'entrée des fonds sont spécifiques à chaque fonds et ne dépendent pas de la nature de la classe de l'instrument (capitalisation ou distribution) ni de sa structure juridique (Sicav ou FCP).

Trackers

Au sens du présent document, règlementé EEE signifie que l'ETF est inscrit, immatriculé ou notifié dans le cadre des directives UCITS ou AIFMD auprès de l'autorité compétente d'un Etat Membre de l'Espace Economique Européen.

Au sens du présent document, non règlementé EEE signifie que l'ETF (Exchange Traded Funds) ou l'ETC (Exchange Traded Commodity) n'est pas inscrit, immatriculé ou notifié dans le cadre des directives UCITS ou AIFMD auprès de l'autorité compétente d'un Etat Membre de l'Espace Economique Européen.

- 16 ETF en EUR sous forme de Sicav de capitalisation faisant l'objet d'une offre publique en Belgique. Taxe de bourse à l'entrée et à la sortie de 1,32% (max. 4.000 EUR).
- 17 ETF en USD sous forme de Sicav de capitalisation ne faisant pas l'objet d'une offre publique en Belgique et inscrit, immatriculé ou notifié dans le cadre des directives UCITS ou AIFMD auprès de l'autorité compétente d'un Etat Membre de l'Espace Economique Européen. Taxe de bourse à l'entrée et à la sortie de 0,12% (max. 1.300 EUR).
- 18 ETF et ETC en EUR ne faisant pas l'objet d'une offre publique en Belgique et n'ayant pas été inscrit, immatriculé ou notifié dans le cadre des directives UCITS ou AIFMD auprès de l'autorité compétente d'un Etat Membre de l'Espace Economique Européen. Taxe de bourse à l'entrée et à la sortie de 0,35% (max. 1.600 EUR). Ce taux de taxe de bourse s'applique que le tracker fasse l'objet d'une offre publique en Belgique ou pas.
- 19 ETF en USD sous forme de Sicav de distribution faisant l'objet d'une offre publique en Belgique et inscrit, immatriculé ou notifié dans le cadre des directives UCITS ou AIFMD auprès de l'autorité compétente d'un Etat Membre de l'Espace Economique Européen. Taxe de bourse à l'entrée et à la sortie de 0,12% (max. 1.300 EUR). Ce taux de taxe de bourse s'applique que le tracker fasse l'objet d'une offre publique en Belgique ou pas.
- 20 ETF en EUR sous forme de Sicav de distribution faisant l'objet d'une offre publique en Belgique. Taxe de bourse à l'entrée et à la sortie de 0,12% (max. 1.300 EUR).
- 21 ETF en USD sous forme de fonds de placement (FCP) de capitalisation ne faisant pas l'objet d'une offre publique en Belgique et inscrit, immatriculé ou notifié dans le cadre des directives UCITS ou AIFMD auprès de l'autorité compétente d'un Etat Membre de l'Espace Economique Européen. Taxe de bourse à l'entrée et à la sortie de 0,12% (max. 1.300 EUR). Ce taux de taxe de bourse s'applique que le tracker fasse l'objet d'une offre publique en Belgique ou pas.

16 > 21 ... Hypothèse de frais courants et de frais transactionnels des ETF de 0,3% par an pour l'ensemble des cas. Les frais courants correspondent aux frais de gestion et de fonctionnement d'un ETF. Les frais courants réels sont repris dans le document « Informations clés pour l'investisseur » (KIID) de chaque instrument.

Bon de caisse

22 Bon de caisse en EUR émis par Deutsche Bank AG Succursale de Bruxelles.

Droits de souscription

23 Droits de souscription octroyés dans le cadre d'opérations sur titres. Etant donné la nature de cet instrument, pas de période de détention recommandée. En cas de transmission d'ordres agrégés, les frais de courtage ne sont pas d'application.

Vous trouverez ci-dessous des explications supplémentaires sur les différentes lignes du tableau

(a) Les exemples d'investissement sont ventilés selon les types de titres suivants: actions, obligations, produits structurés, fonds, trackers, bons de caisse et droits de souscriptions, groupés et numérotés pour une meilleure orientation.

I. Données de base

Les données de base décrivent les hypothèses principales affectant les frais et taxes. Elles sont composées des éléments suivants :

(b) Type d'ordre: uniquement des achats et souscriptions à des produits d'investissement.

(c) Marché d'exécution: il s'agit du lieu où la transaction est exécutée. Ce lieu d'exécution peut avoir une influence sur le montant de courtage prélevé. Le marché d'exécution retenu dans les exemples est celui basé sur la politique de meilleure exécution des ordres. Les abréviations suivantes sont utilisées : NYSE - New York Stock Exchange, LSE – London Stock Exchange.

(d) Devise de l'instrument: indique la devise dans laquelle le titre est négocié sur le lieu d'exécution. Lors de la négociation de titres en monnaie étrangère, des frais supplémentaires seront encourus lors de la conversion de la devise étrangère en EUR par la banque dans le cadre d'achat et vente ou rachat de titres. Si la devise du compte de négoce et de l'instrument sont identiques, aucune commission de change ne sera prélevée.

Pour l'ensemble des cas présentés en devises étrangères, le cas du dollar (USD) a été retenu et un taux de marché de 1,16 USD/EUR a été pris en compte. Le montant d'achat pour les exemples en devises étrangères est donc de 58.000 USD, soit 50.000 EUR au taux de marché. Dans ces exemples en devises étrangères, il est fait l'hypothèse que l'achat se fait à partir d'un compte en EUR et que la vente / le remboursement se fait au crédit d'un compte dans la même devise que la devise de l'instrument. Si tel n'était pas le cas, une commission de change à la sortie serait prélevée.

Le taux appliqué pour le calcul de la commission de change comprend une marge de 1% par rapport au taux de marché considéré excepté pour les conventions de Conseil en Investissement pour lesquelles la commission de change comprend une marge de 0,30%. La commission de change s'élève à la différence entre le montant converti au taux applicable et le montant converti au taux de marché, ce qui représente 1,01% du montant investi (0,30% pour les conventions de conseil en investissement).

(e) Canal de transmission de l'ordre : l'ordre peut être transmis par téléphone, initié par l'online banking ou par votre private banker. Dans certains cas (pour les trackers et les actions), le canal de transmission de l'ordre impactera les frais de courtage qui seront retenus. Dans les exemples, il est fait l'hypothèse que le canal de transmission de l'ordre lors de la vente de l'instrument est identique au canal ayant été utilisé pour son achat.

(f)/(g) Échéance du produit d'investissement et période de détention en années : la période de détention recommandée dépend de l'instrument financier et est définie par Deutsche Bank AG Succursale de Bruxelles. Pour les instruments présentant une échéance, la période d'investissement recommandée correspond à cette échéance.

(h) Scénario de sortie : indique l'hypothèse retenue pour la résiliation de l'investissement. Pour les instruments sans échéance, le scénario de sortie retenu est une vente de l'instrument à la fin de la période de détention recommandée. Pour les instruments présentant une échéance, le scénario de sortie est le remboursement à l'échéance de l'instrument.

La section II « Structure des frais et taxes » reprend donc une estimation des frais et taxes en cas de maintien de l'instrument jusqu'à son échéance. En cas de vente avant l'échéance de l'instrument, des frais et taxes supplémentaires pourraient être retenus. Les frais supplémentaires potentiels en cas de revente avant l'échéance sont repris dans la ligne (u) « Frais additionnels en cas de vente avant l'échéance ».

II. Structure des frais et taxes

Cette section présente une estimation des frais et taxes (exprimés en montant et en pourcentage en fonction du montant de la transaction) qui seront encourus dès l'achat et jusqu'à la fin de la période de détention de l'instrument. Dans cette section, une distinction est faite entre les frais initiaux, les frais récurrents, les frais de sortie, les taxes et les autres frais des services financiers.

(i) Les frais initiaux sont des frais qui seront encourus une fois lors de l'achat ou de la souscription de l'instrument. En fonction de la transaction et des hypothèses sous-jacentes, les frais initiaux peuvent notamment comprendre les frais d'entrée sur les fonds, les frais de courtage sur le marché secondaire, les frais de distribution et de structuration pour les souscriptions au marché primaire, les commissions de change à l'achat.

(k) Les frais récurrents nets seront encourus chaque année pendant toute la période de détention de l'instrument (si applicables, les frais présentés ici valent pour une année complète de détention). Les frais récurrents nets peuvent notamment comprendre des frais courants pour les fonds et les trackers et des droits de garde liés aux Conventions Tripartites-Courtiers Bancaires. Les frais récurrents nets tiennent compte, en fonction du type de convention conclue, des éventuelles rétrocessions aux clients et autres courtiers.

Les frais récurrents nets présentés dans les exemples ne comprennent pas les éventuelles cotisations pour l'assurance succession sur comptes-titres.

(m) Les frais de sortie sont des frais qui seront encourus une fois lors de la vente de l'instrument. L'estimation des frais de sortie que vous encourrez lors de la vente future de l'instrument se base sur les mêmes conditions que celles ayant prévalu à l'achat (il s'agit du niveau du prix de marché, de la tarification appliquée par Deutsche Bank AG Succursale de Bruxelles, du marché d'exécution et du canal de transmission de l'ordre). Tel qu'indiqué précédemment, pour les instruments avec échéance, les frais de sortie présentés dans cette section sont ceux qui prévalent lors du remboursement à l'échéance de l'instrument. En fonction de la transaction et des hypothèses sous-jacentes, les frais de sortie peuvent notamment comprendre des frais de sortie sur fonds, des frais de courtage, des commissions de change à la vente.

Les frais initiaux, récurrents et de sortie revenant au bénéfice de Deutsche Bank AG Succursale de Bruxelles sont repris en lignes (j), (l) et (n).

(o) Les autres frais des services financiers correspondent, si applicables, à des frais non spécifiquement liés à la transaction mais relatifs à l'existence du compte-titres

et aux services y afférents. Veuillez vous référer à votre convention ou contacter votre Private Banker pour plus d'informations concernant ces frais.

(p)/(q) Les taxes à l'entrée et à la sortie comprennent, si applicables à l'instrument, des taxes de bourses et/ou des taxes transactionnelles étrangères. Veuillez noter que certaines taxes applicables à chaque personne physique et dépendantes de sa situation personnelle ne sont pas mentionnées étant donné leur spécificité et la complexité d'en fournir une estimation. Selon le cas, des taxes additionnelles pourraient donc être d'application (telles que la retenue d'un précompte mobilier sur les revenus des instruments ou sur la composante intérêt de certaines plus-values).

III. Impact des frais sur la performance :

Cette section reprend, pour une période de détention correspondant à la recommandation de la banque, une estimation du total cumulé des frais initiaux, récurrents et de sortie sur la période de détention (ligne (r) - Frais totaux cumulés), leur moyenne annuelle (ligne (s) - Frais moyens par an), ainsi que ces frais exprimés en pourcentage du montant souscrit et qui viennent donc impacter la performance brute de l'instrument (ligne (t) - Impact des frais sur la performance).

Si la période de détention effective devait être différente de la recommandation de la banque, cette estimation devrait être modifiée en adaptant le montant des frais récurrents en fonction de la période de détention effective. Les frais initiaux resteraient d'application et encourus une seule fois. Les frais de sortie pour les instruments sans échéance seraient également ceux repris dans la section II « Structure des frais et charges ». Pour les instruments avec une échéance, les potentiels frais de sortie encourus en cas de revente anticipée pourraient être différents que ceux mentionnés dans la section II « Structure des frais et charges ». Ceux-ci sont repris en ligne (u).

IV. Autres avantages

Dans cette section sont repris tous les autres avantages (« inducements ») perçus et donnés par Deutsche Bank AG Succursale de Bruxelles non mentionnés dans la section II « Structure des frais et taxes ». Il pourrait donc par exemple s'agir d'avantages additionnels que la banque percevrait d'une contrepartie externe pour le placement d'un produit. Les autres avantages sont présentés selon leur caractère monétaire ou non monétaire. Nous vous invitons à consulter également la brochure MIFID (chapitre Synthèse de la politique en matière de conflits d'intérêts) pour de plus amples informations sur les autres avantages.

(v) Autres avantages monétaires :

Pour les exemples présentés, Deutsche Bank AG Succursale de Bruxelles ne perçoit ou ne donne pas d'avantages monétaires immédiats ou récurrents autres que ceux mentionnés dans la section II « Structure des frais et taxes ».

Veuillez toutefois noter qu'en cas de conversion de change et compte tenu de sa politique de couverture, Deutsche Bank AG Succursale de Bruxelles peut engendrer une perte ou un gain de change supplémentaire sur les opérations sur titres en devises, qui correspond à la différence entre le taux de référence appliqué à l'opération et le taux effectif auquel Deutsche Bank AG Succursale de Bruxelles a pu se couvrir dans le marché. Cet écart de taux se situe de manière générale entre -0,1% et +0,1%.

(w) Autres avantages non monétaires :

Deutsche Bank AG Succursale de Bruxelles ne perçoit ou ne donne pas d'avantages non monétaires significatifs pour les services d'investissement concernant cet instrument. Les éventuels avantages non monétaires mineurs perçus sont quant à eux contrôlés au niveau de Deutsche Bank AG Succursale de Bruxelles au moyen de procédures adaptées.

